

Conservatoire de musique
et d'art dramatique
du Québec

Rapport annuel
d'activités

**2017
— 2018**



ERVATOIRE
75^e
SNO

Conservatoire
de musique
et d'art dramatique
du Québec

ACRONYMES DES CONSERVATOIRES

CADM	——	Conservatoire d'art dramatique de Montréal
CADQ	——	Conservatoire d'art dramatique de Québec
CMG	——	Conservatoire de musique de Gatineau
CMM	——	Conservatoire de musique de Montréal
CMQ	——	Conservatoire de musique de Québec
CMR	——	Conservatoire de musique de Rimouski
CMS	——	Conservatoire de musique de Saguenay
CMTR	——	Conservatoire de musique de Trois-Rivières
CMVD	——	Conservatoire de musique de Val-d'Or

ISBN 978-2-550-82666-8 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-82667-5 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2018

Ce document est également disponible en version PDF dans le site Internet du Conservatoire :
conservatoire.gouv.qc.ca

Couverture : Samuel St-Hilaire, ancien élève en trompette du CMS.

Photo : Nathalie Castonguay Photographie

TABLE DES MATIÈRES

Lettre à la ministre	3
Message de la présidente	4
Message de la directrice générale par intérim	5
Le Conservatoire	7
Faits saillants de l'année	8
Gouvernance	12
Mandats des administrateurs et composition du conseil d'administration et des comités	12
Conseil d'administration	12
Rapport d'activités du conseil d'administration	16
Rapport d'activités du comité de gouvernance et d'éthique	17
Rapport d'activités du comité de vérification	18
Rapport d'activités du comité des ressources humaines	18
Rapport d'activités du comité de la planification stratégique	19
Plan stratégique	19
Rapport d'assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et des comités	20
Répartition des membres du conseil d'administration par tranche d'âge	20
Répartition des membres du conseil d'administration par région administrative	20
Renseignements à l'égard de la rémunération	21
Organigramme de gouvernance et de direction	23
Effectif étudiant	24
Sanction des études et prix	25
Gestion et contrôle de l'effectif	32
Personnel	32
Dotation	32
Formation et perfectionnement du personnel	32
Santé et sécurité du travail	32
Contrats de service	33
Répartition de l'effectif	33
États financiers	35
Rapport de la direction	35
Rapport de l'auditeur indépendant	36
État des résultats et du déficit cumulé	38
État de la situation financière	39
État de la variation de la dette nette	40
État des flux de trésorerie	41
Notes complémentaires	42
Développement durable	52
La Fondation du Conservatoire	62
Annexes	66
Emploi et qualité de la langue française dans l'administration publique	66
Politique de financement des services publics	67
Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels	68
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire	69
Divulgaration d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	72



Le Bourgeois gentilhomme, de Molière, avec les finissants du CADQ, l'Orchestre symphonique de Québec, l'École de danse de Québec et le Conservatoire de musique de Québec. Événement tenu en février et en mars 2018, dans le cadre de la programmation spéciale pour le 75^e anniversaire du Conservatoire.
Photo : Vincent Champoux

Québec, le 28 novembre 2018

Madame Nathalie Roy
Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel d'activités 2017-2018 du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2018.

Ce rapport a été produit conformément aux dispositions de la loi constitutive de la corporation du Conservatoire et vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maheu' with a stylized flourish.

Marie-France Maheu

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Photo : Vincent Champoux

En 2017-2018, le Conservatoire célébrait ses 75 ans d'existence, permettant ainsi à notre institution d'illustrer la force de son histoire et de son héritage, issu des grandes traditions artistiques. Le 75^e du Conservatoire a été marqué par une programmation spéciale conçue pour mettre à l'honneur la relève qui s'épanouit au sein de nos établissements grâce à des professeurs de haut niveau, très engagés auprès des élèves. À l'automne, un concert-anniversaire a notamment été présenté à la Maison symphonique avec, comme artistes invités, le chef Jean-Marie Zeitouni et la soprano Karina Gauvin, diplômés de notre institution.

Au cours des trois dernières années, le directeur général, Marc Lalonde, a su donner au Conservatoire une nouvelle impulsion. Il a contribué non seulement à son redressement financier, administratif et organisationnel, mais surtout, il a permis à la communauté du Conservatoire de se projeter dans un avenir plein de promesses, porté par un exercice de planification stratégique réussi. Je tiens à le remercier pour tout le travail accompli et je lui souhaite une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions, puisqu'il a quitté son poste en septembre dernier.

La mission du Conservatoire a été revue dans la planification stratégique 2018-2022 afin qu'elle soit encore plus respectueuse de sa loi constitutive. En effet, les volontés du législateur n'ont jamais été aussi explicites à l'égard du Conservatoire que depuis la modernisation de cette loi, en 2016. Ces exigences ont servi de balises dans l'exercice d'actualisation de notre mission, de nos valeurs et de notre vision.

Dans sa nouvelle vision, le Conservatoire entend être reconnu comme école supérieure de musique et d'art dramatique par excellence pour tout le Québec et contribuer de manière exceptionnelle à son dynamisme artistique et au rayonnement de sa culture, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Cinq valeurs guident dorénavant nos actions : le respect des personnes, de leurs différences et de leurs droits; la cohérence dans nos programmes et leur application et dans nos actions auprès des élèves, du personnel,

des établissements et des communautés; la solidarité et la collaboration entre nos établissements, les personnes, les disciplines et leurs spécialités ainsi qu'avec nos partenaires; la création et l'innovation dans nos activités pédagogiques, artistiques et de recherche ainsi que dans le développement de nos services et de notre organisation et, finalement, la contribution à l'épanouissement des élèves, à l'évolution de nos disciplines et au développement des milieux artistiques, éducatifs, et des communautés. Ces repères nous ont permis d'articuler de grandes orientations, des objectifs et des cibles concrètes pour élaborer le plan stratégique que nous avons soumis au gouvernement. Ils constituent l'assise qui nous permettra de construire aujourd'hui le Conservatoire de demain.

À ce titre, je tiens à saluer le travail colossal du comité de planification stratégique qui fut nommé par le conseil d'administration pour accompagner l'équipe de direction dans cette ambitieuse démarche. Je remercie les membres du conseil d'administration, du comité de gouvernance et d'éthique, du comité de vérification et du comité de ressources humaines. Pleinement engagés dans leurs fonctions respectives, ils jouent un rôle essentiel pour aiguiller nos décisions et nos actions. Je salue celles et ceux qui siègent aux conseils d'orientation de chacun de nos établissements; ils se révèlent des conseillers précieux dans l'exercice de nos activités. Je tiens également à remercier le conseil d'administration de la Fondation et son équipe, qui œuvrent avec constance à la réalisation de sa première campagne majeure de financement.

Enfin, je souhaite souligner le travail réalisé par M^{me} Marie Montpetit, qui fut ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française au cours du dernier exercice. Dans la nouvelle Politique culturelle du Québec dévoilée en juin dernier, elle a reconnu l'importance d'offrir aux artistes et aux travailleurs culturels l'accès à un continuum cohérent de formation professionnelle et de perfectionnement. Durant son mandat, elle a aussi pérennisé des subventions qui avaient été accordées au Conservatoire de manière ponctuelle au cours des dernières années. Je salue la récente nomination de madame Nathalie Roy à titre de ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, nous lui assurons notre entière collaboration pour mener à bien la mission du Conservatoire.

A stylized, handwritten signature in dark ink, reading 'M Maheu'.

Marie-France Maheu, MBA

Présidente du conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM



Ce rapport d'activités est le résultat du travail constant de toute l'équipe du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Le directeur général sortant, Marc Lalonde, a mené avec ardeur les différents dossiers de notre institution. À titre de directrice générale par intérim, je le remercie pour le dynamisme qu'il a su transmettre au sein du réseau et je vous présente avec fierté les résultats de l'année scolaire et de l'exercice financier 2017-2018.

Au cours de cette année, 254 élèves ont terminé avec succès un programme, que ce soit en musique ou en art dramatique. Parmi eux, une cinquantaine de jeunes artistes ont achevé leurs études au Conservatoire; ce sont autant de talentueux acteurs, scénographes, instrumentistes, chanteurs, compositeurs et chefs d'orchestre qui débute maintenant leur carrière professionnelle avec aplomb, ayant acquis au cours de leur passage au Conservatoire beaucoup d'assurance et de rigueur. Je félicite aussi les nombreux élèves en musique qui y ont finalisé un cycle d'études, dont plusieurs continuent d'évoluer au sein de notre institution.

L'effectif étudiant des programmes en art dramatique s'est maintenu alors que celui des programmes réguliers en musique a augmenté comparativement à 2016-2017. Nous expliquons cette hausse par le fait que des établissements de musique ont mis sur pied dans leurs milieux respectifs de nouvelles initiatives de rayonnement qui ont porté des fruits, permettant d'entrevoir une belle évolution de ces nouveaux élèves au sein du continuum des études au Conservatoire.

En parcourant les états financiers, vous pourrez constater que les résultats de l'exercice 2017-2018 sont plus que positifs. L'excédent annuel de 1 298 790 \$ amène au seuil du million de dollars le déficit cumulé qui, rappelons-le, s'élevait à 12 millions de dollars à la clôture de l'exercice financier 2013-2014. Ces réalisations ne seraient possibles sans le travail concerté des directions d'établissements, du corps professoral, des gestionnaires, du personnel professionnel et de soutien, ainsi que des équipes techniques des neuf établissements d'enseignement et du siège social. Je tiens à souligner leur engagement, doublé d'un grand professionnalisme.

Les travaux entourant la démarche de la planification stratégique 2018-2022 nous ont permis de recueillir les points de vue de la communauté du Conservatoire sur l'état de situation, les grandes orientations à adopter et les pistes d'actions à poser afin que le nouveau plan stratégique soit bien ancré dans la réalité et ouvre la voie à des aspirations plus larges pour notre réseau de formation artistique. Notre institution ayant fait le choix d'adopter une approche participative, je remercie celles et ceux qui ont répondu aux diverses consultations, et ce, dans toutes les régions du Québec : les employés, les élèves de l'institution, les partenaires éducatifs ou communautaires, les diplômés et les communautés professionnelles.

Des efforts soutenus ont été déployés pour faire connaître la nouvelle édition des programmes externes en musique, lancée au printemps 2017. Ils ont permis de développer des collaborations avec plusieurs écoles de musique et professeurs privés, qui ont adopté ces programmes.

Je salue également les nombreux artistes invités qui sont venus rencontrer nos jeunes pour enrichir leur formation, en complément des enseignements de nos professeurs. Leurs cours de maîtres, créations, mises en scène ou interventions artistiques sont de multiples manières d'élargir le spectre de connaissances de nos élèves, qui découvrent de nouvelles visions et ressortent grandis de ces expériences.

En juin, nous annonçons la nomination d'Annie Vanasse au poste de directrice du Conservatoire de musique de Rimouski. Contrebassiste et pédagogue reconnue, entièrement formée au Conservatoire, elle reprend le flambeau de Benoît Plourde ayant quitté ses fonctions à la fin de l'été pour une retraite bien méritée. Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à M^{me} Vanasse et saluer M. Plourde qui, au fil des 17 années passées à la barre de l'établissement, a su tisser des liens durables entre le Conservatoire de musique de Rimouski et sa collectivité.

Les diverses actions posées par nos équipes, pour faire du Conservatoire un carrefour artistique incontournable dans chaque milieu où il est implanté, ont reçu de beaux échos de part et d'autre du territoire. De nouvelles et précieuses collaborations sont nées, au bénéfice des jeunes talents québécois.

Ici comme à l'étranger, nos élèves, professeurs et diplômés ont continué de briller sur les différentes scènes. Leurs réussites, témoignant de l'excellence de l'enseignement prodigué au Conservatoire, nous comblent de fierté.

Chantal Garon

Chantal Garon, CPA, CA
Directrice générale par intérim



La nomination de madame Annie Vanasse à titre de directrice du CMR à compter du mois d'août 2018 est annoncée en juin 2018.

Photo : Ève Leclerc



À l'automne, pour le 75^e anniversaire du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, l'Orchestre symphonique du CMM ainsi que des élèves d'autres établissements du réseau, dirigés par Jean-Marie Zeitouni, ont présenté un concert-anniversaire à la Maison symphonique avec comme soliste invitée la soprano Karina Gauvin.

Photo : André Querry

CONSERVATOIRE

LE CONSERVATOIRE

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a été fondé par voie législative en 1942. Le ministre de la Culture et des Communications est responsable de l'application de sa loi constitutive laquelle a été modernisée et mise en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Plus explicite que jamais, la loi précise tous les éléments de la mission de la société d'État qui, fidèlement, s'énonce désormais comme suit :

Le Conservatoire a pour objets d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement de l'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. Dans la poursuite de ses objets, le Conservatoire :

- **transmet**, selon les plus hauts standards d'excellence, y compris dans les programmes d'enseignement supérieur, les connaissances et les savoir-faire requis pour assurer le rayonnement professionnel des élèves qu'il forme et leur permettre d'aspirer à des carrières artistiques réussies;
- **permet** un large accès à un enseignement de haut calibre pour tous les jeunes pourvus de talents remarquables, sans distinction fondée sur une base géographique ou sur leur milieu socioéconomique;
- **procure des bénéfices** aux communautés, entre autres, pour susciter et favoriser une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique et pour contribuer à la présence et à la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique, et ce, dans un esprit de partenariat et de collaboration;
- **demeure attentif** à l'innovation, aux nouveaux courants, aux développements technologiques et à l'évolution des marchés;
- **tient compte** de la spécificité de chacun de ses établissements.

Le Conservatoire est formé d'un réseau de sept établissements d'enseignement de la musique situés à Gatineau, à Montréal, à Québec, à Rimouski, à Saguenay, à Trois-Rivières et à Val-d'Or, et de deux établissements d'enseignement de l'art dramatique, à Montréal et à Québec, tous bien enracinés dans leur milieu.

Le Conservatoire est la seule institution d'État en Amérique du Nord qui offre des programmes de formation en musique en continuité s'échelonnant du primaire jusqu'au second cycle universitaire, favorisant ainsi la relation maître-élève et un accompagnement personnalisé.

En art dramatique, c'est l'unique institution publique à assurer à la fois la formation des interprètes et des concepteurs. La seule, également, qui offre aux acteurs le développement de compétences autant pour le théâtre que pour le cinéma et pour la télévision.

D'une année à l'autre, il dessert près de 900 élèves en musique ou en art dramatique, en plus d'offrir un encadrement pédagogique en musique à près de 400 élèves externes.

À la différence des autres établissements d'enseignement collégial et universitaire dont le financement est établi par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en fonction du nombre d'étudiants, le financement du Conservatoire est déterminé à même les crédits du ministère de la Culture et des Communications qui lui dédie une enveloppe budgétaire annuelle globale, ce qui détermine sa capacité d'accueil. Ainsi, les élèves qui entrent au Conservatoire sont admis uniquement au mérite, après avoir réussi une audition auprès de jurys très sélectifs.

Prestigieuse institution de formation professionnelle en arts de la scène, le Conservatoire contribue activement au développement de la culture au Québec. Son rayonnement à l'étranger ainsi que celui de ses professeurs, de ses diplômés et de ses élèves témoignent de l'excellence et de la pertinence de la formation artistique qui y est offerte.

FAITS SAILLANTS

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

NOS GENS À L'AVANT-SCÈNE

ÉLÈVES

David Beaudry, élève en violon au CMTR, remporte un 1^{er} prix au Festival-concours de musique de Sherbrooke et un 1^{er} prix au Festival-concours de musique classique Pierre-De Saurel.

Rébecca Berthiaume, Frédéric Pouliot et Anaïs Saucier-Lafond, tous trois élèves au CMQ, sont lauréats en finale du Concours de musique de la Capitale.

Megann Constant, élève en chant au CMVD, reçoit la Bourse du CMVD lors du 30^e Gala Reconnaissance du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

Marianne Couture-Payer, élève en violon au CMS, mérite la Bourse d'excellence au Festival de l'Association d'orchestres de jeunes du Québec.

Félix Dallaire et Christ Habib, élèves en guitare au CMG, reçoivent le 1^{er} prix en musique de chambre au Festival-concours de musique classique Pierre-De Saurel 2018. Christ Habib y a également reçu le 1^{er} prix en guitare classique.

Alexis Gingras, élève en piano au CMM, obtient une 1^{re} place au Concours de musique du Canada-Canimex 2018 ainsi que le premier prix du 29^e Festival-concours de musique de Sherbrooke. Alexis a aussi étudié au CMVD pendant 8 ans.

Xiaoyu Liu, élève en piano du CMM remporte le Prix Jeune Soliste des médias francophones publics.

Sarah Oulousian, élève en piano au CMM, obtient une 1^{re} place au Concours de musique du Canada-Canimex 2018.

Christine Pan, élève en piano au CMM, se retrouve parmi les 30 musiciens canadiens de moins de 30 ans les plus « hot » de 2017 selon la CBC.

Charles-Antoine Solis, élève en trompette au CMM, remporte le Prix pour la meilleure interprétation de l'œuvre canadienne de la catégorie Cuivres du Concours OSM Manuvie 2017.

Michael Sun, élève en violon au CMM, obtient une 1^{re} place au Concours de musique du Canada-Canimex 2018.

Marie-Noëlle Trudel, élève en violon au CMVD, est lauréate du Concours Petit Concerto OSR de Val-d'Or.

Charlotte Vigneault, élève en chant au CMM, obtient une 1^{re} place au Concours de musique du Canada-Canimex 2018.

PERSONNEL

Luc Beauséjour, professeur de clavecin au CMM et **Guylaine Grégoire**, professeure de violon au CMS, remportent avec Clavecin en concert le Prix Opus Disque de l'année dans la catégorie Musique médiévale, de la Renaissance, baroque.

Louise Bessette, professeure de piano au CMM, a remporté le Prix Opus dans la catégorie Concert de l'année – Répertoires multiples avec *Boogies, tangos et mélodies populaires*.

Le Prix Hommage de la Ville de Gatineau, de la 18^e édition du Gala d'excellence Les Culturiades, est remis à **Pierrette Froment-Savoie**, pianiste-récitaliste, compositrice et professeure au CMG depuis 1967.

Jacques Leblanc, directeur du CADQ, reçoit un Prix de la critique de théâtre, catégorie meilleure interprétation masculine, avec le rôle d'Harpagon dans *L'Avare* de Molière. Il reçoit aussi un sixième Prix Paul-Hébert en carrière, pour son rôle de Salieri dans la pièce *Amadeus*.

Olivier Normand, professeur au CADQ, reçoit un Prix de la critique de théâtre pour la mise en scène du *Songe d'une nuit d'été* de Shakespeare.

ANCIENS DU CONSERVATOIRE

Another Brick in the Wall-l'opéra, avec l'Opéra de Montréal et l'Orchestre Métropolitain a été nommé Événement musical de l'année aux Prix Opus. Plusieurs musiciens de la production sont issus du Conservatoire : **Julien Bilodeau**, compositeur, **Alain Trudel**, chef, **France Bellemare**, soprano, **Stéphanie Pothier**, soprano, **Geoffroy Salvas**, baryton et **Louis Dufort**, concepteur sonore.



Photo : Annie Éthier

Le Prix d'Europe 2018 est décerné à **Dominique Beauséjour-Ostiguy**, violoncelle, un ancien élève du CMM.

Parmi les lauréats des prix Gascon-Roux du TNM se trouvent : **Isabelle Blais**, diplômée du CADM, pour l'interprétation féminine de ses rôles dans *La Bonne Âme du Se-Tchouan*, ex æquo avec **Catherine Trudeau**, elle aussi diplômée du CADM, pour son rôle dans *Le Jeu de l'amour et du hasard*, ainsi que **Lorraine Pintal**, diplômée du CADM, pour la mise en scène de *La Bonne Âme du Se-Tchouan*, ex æquo avec René-Richard Cyr.

Julie Boulianne, ancienne élève du CMS, a remporté le Prix Opus Disque de l'année dans la catégorie Musiques médiévale, de la Renaissance, baroque avec l'organisation Clavecin en concert.

Jean-Michel Dubé, pianiste diplômé du CMQ, remporte le 1^{er} prix au Tremplin Édition 2017 du Concours de musique du Canada.

Angèle Dubeau, violoniste diplômée du CMM, reçoit le prix RIDEAU Hommage, remis par le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques.

Nicolas Ellis, ancien élève en piano au CMS, remporte la Bourse de carrière Fernand-Lindsay, d'une valeur de 50 000\$. Il est également nommé Révélation Classique Radio-Canada 2018-2019.

Alexis Lavoie Lebel, ancien élève en trombone au CMR, est engagé comme trombone solo à l'Orchestre symphonique du Korean Broadcasting System à Séoul.

Gabriel Lemire, diplômé du CADM, reçoit le Prix Olivier Reichenbach du TNM soulignant le talent particulièrement prometteur du jeune artiste pour son interprétation de Benvolio dans *Roméo et Juliette*.

Brian Mangrum, corniste ayant étudié au CMM, est lauréat d'un 1^{er} prix au Concours OSM Manuvie 2017.

Gentiane Michaud-Gagnon, ancienne élève en piano au CMS, est nommée Révélation Jazz Radio-Canada 2018-2019 avec avec le Gentiane MG Trio.

Benjamin Morency, flûtiste ayant étudié au CMM, est lauréat du grand Prix du Concours OSM Manuvie 2017.

Anna-Sophie Neher, qui a étudié le piano au CMG avant d'étudier le chant au CMM, est lauréate d'un 1^{er} prix et du Prix pour la meilleure interprétation de l'œuvre canadienne de la catégorie Chant au Concours OSM Manuvie 2017.

Yannick Nézet-Séguin, diplômé du CMM en piano, a remporté un important succès avec l'Orchestre Métropolitain (OM) lors de la première tournée en Europe de ce grand ensemble. Avec l'OM, il a également remporté le Prix Opus dans la catégorie Concert de l'année – Montréal et le Prix Opus pour le Concert de l'année – Musique classique, romantique, postromantique, impressionniste.

Simon Rivard, diplômé du CMM en direction d'orchestre, est nommé nouveau chef en résidence du Toronto Symphony Orchestra (TSO) et chef du Toronto Symphony Youth Orchestra (TSYO).

Joseph Rouleau, premier élève en chant de l'histoire du CMM, reçoit le grade d'Officier des Arts et des Lettres de France.

Le tromboniste et chef d'orchestre **Alain Trudel**, diplômé du CMM, se voit décerner l'ITA Award, de l'International Trombone Association.

Parmi les 30 musiciens canadiens de moins de 30 ans les plus « hot » de 2017 selon la CBC se trouvent 4 artistes issus du Conservatoire : **Jean-Michel Dubé**, pianiste (CMQ), **Andrei Feher**, chef d'orchestre (CMM), **Maïthéna Girault**, violoniste (CMM) et **Simon Rivard**, chef d'orchestre (CMM).



Photo : Yves Renaud



Photo : Philippe Stirnweiss

- 1 Lynette Israilian, élève en violon au CMM, remporte la 1^{re} place à la finale nationale du Concours de musique du Canada-Canimex 2018 chez les candidats de 19 à 30 ans.
- 2 Thomas Le Duc-Moreau, élève en direction d'orchestre au CMM, est le nouvel assistant chef de l'Orchestre symphonique de Québec.
- 3 Isabelle Blais, diplômée du CADM, lauréate du prix Gascon-Roux du TNM pour l'interprétation féminine de ses rôles dans *La Bonne Âme du Se-Tchouan*.
- 4 Julien Bilodeau, compositeur diplômé du CMM, remporte le Prix Opus 2018 de la catégorie Compositeur de l'année.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE (SUITE)

REPRÉSENTATIONS, ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS DEVANT PUBLIC

Établissements	Nombre total d'activités	Nombre total de spectateurs et de participants
CADM	24	3 152
CADQ	34	3 940
CMG	132	7 868
CMM	256	12 173
CMQ	87	6 315
CMR	81	3 505
CMS	32	3 900
CMTR	63	3 371
CMVD	35	2 192
Total	744	46 416

ARTISTES, MAÎTRES ET PROFESSIONNELS DU MILIEU INVITÉS DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Fabrice Alleman, saxophone (jazz)
 Daniel Áñez, piano
 Martin Auguste, batterie
 Antoine Bareil, violon
 Rémi Barrette, guitare
 Thierry Bégin-Lamontagne, guitare
 Antoine Bélanger, ténor
 Jonathan Benoît, trompette
 Denis Bernard, comédien, metteur en scène et directeur artistique
 Élise Bertrand, directrice de plateau
 Simon Bertrand, saxophone ténor
 Nicole Biamonte, piano
 Julien Bisailon, guitare
 Samuel Blais, saxophone alto
 Suzanne Blondin, piano
 Mariève Bock, violoncelle
 Mario Boivin, percussion
 Marie Bouchard, clavecin
 Denise Boucher, poète
 Hélène Boucher, flûte
 Simon Boudreault, auteur et metteur en scène
 Olivier Brault, violon
 Nathan Bredeson, guitare
 Hélène Brunet, soprano
 Sophie Cadieux, comédienne et metteure en scène
 Colin Carr, violoncelle
 Philippe Cassard, piano
 Isaac Chalk, alto
 Bertrand Chamayou, piano
 Angela Cheng, piano
 Chœur de l'école secondaire Joseph-François-Perrault
 Camille Churchfield, flûte
 Lorenzo Coppola, clarinette
 Julie Cossette, violon
 Jocelyn Couture, trompette
 Yves Daoust, composition électroacoustique
 Mario Delisle, technicien-accordeur
 Frédéric Demers, trompette
 Maxime Denommée, comédien et metteur en scène
 Gabriel Dharmoo, compositeur
 Denis Dion, compositeur

Wray Downes, piano (jazz)
 Jessy Dubé, violon
 Martin Dubé, piano
 Martin Duckworth, cinéaste
 Marianne Dugal, violon
 Duo Contra-Danza
 Ensemble contemporain de Montréal+
 Christina Esclapez, piano
 Jean-Claude Ettorio, poète
 David Evenchick, violoncelle
 Andrei Feher, chef
 Marianne Fiset, soprano
 Pachó Flores, trompette
 Four jazz
 Martin Fournier, saxophone alto
 Michel Fournier, piano
 Martin Frost, clarinette
 Grégoire Gagnon, guitare
 David Gaudreau, guitare
 Philippe-Aubert Gauthier, composition électroacoustique
 Karina Gauvin, soprano
 Caroline Gélinas, mezzo-soprano
 Cécile Gendron, professeure de chant classique
 Isabelle Héroux, guitare
 Marc Hervieux, ténor
 Susan Hoepfner, flûte
 Vano Hotton, scénographe
 Robert Ingari, chef de cœur et compositeur
 Steven Isserlis, violoncelle
 Leonidas Kavakos, violon
 Laurence Kayaleh, violon
 Olivier Kemeid, metteur en scène
 Edward Klorman, alto
 Dominique Labelle, soprano
 Édouard Lachapelle, historien d'art
 Mireille Lagacé, clavecin
 Samuel Lalande-Marcon, tuba
 Chantale Laplante, composition électroacoustique
 Renée Lapointe, mezzo-soprano
 Catherine Laurin, violon
 Alexis Lavoie-Lebel, trombone
 Karine Ledoyen, chorégraphe
 David Leisner, guitare
 Danielle Lefebvre, agente d'artistes
 Jean Lesage, compositeur

Roxanne Léveillé, clarinette
 Tristan Longval-Gagné, piano
 John Mac Master, ténor
 Jean-Michel Malouf, chef
 Olivier Maranda, percussion
 Caroline Martel, cinéaste
 Gustavo Martín, violoncelle et compositeur
 Guillaume Martineau, piano
 Tovia Meis, contrebasse
 Matteo Mela, guitare
 Lorenzo Micheli, guitare
 Christopher Millard, basson
 Tania Miller, chef
 André Moisan, clarinette
 Cintia Montagut, poète
 Félix-Antoine Morin, composition électroacoustique
 Samy Moussa, compositeur
 Roberto Murray, saxophone baryton
 Karim Nasr, hautbois classique
 Laura Nerenberg, violon
 Mark Nuccio, clarinette
 James O'Callaghan, composition électroacoustique
 Madeleine Owen, guitare
 Francis Palma-Pelletier, violone
 Pemi Paull, alto
 Olivier Pérot, luthier
 Vasily Petrenko, chef
 Dylan Phillips, batterie (Half Moon Run)
 Denis Poliquin, guitare
 Annamaria Popescu, mezzo-soprano
 Julian Pregardien, ténor
 Pierre-Paul Provencher, bandonéon
 Philippe Prud'homme, piano en seizième de tons
 Jutta Puchhammer-Sédillot, alto
 Quatuor Aria
 Quatuor Despax
 Quatuor Esca
 Quatuor Molinari
 Quatuor de saxophone Quasar
 Gino Quilico, baryton
 Quintette à vent Pentaèdre
 Vincent Ranallo, baryton

Noémie Raymond-Friset, violoncelle
 Francis Reddy, comédien
 Charles Richard-Hamelin, piano
 André Ristic, compositeur
 Pierre Robitaille, marionnettiste
 Jean Rompré, guitare
 Laurie Rosewarne, piano
 Bruno Roussel, guitare
 Dominique Roy, piano en seizième de tons
 Anthony Rozankovic, piano
 Emma Rush, guitare
 Thomas Saulet, flûte
 Madeleine Sauriol, narratrice
 Jasmine Schnarr, alto
 Jean-Fabien Schneider, piano
 Emmanuel Séjourné, percussion
 Daniel Shapiro, piano
 David Stewart, violon
 Ursula Stuber, eutoniste, psychomotricienne et musicienne
 Alexandre Sylvestre, baryton-basse
 Krisztina Szabó, mezzo-soprano
 Hubert Tanguay-Labrosse, clarinette
 Stéphane Tétreault, violoncelle
 Christian Tetzlaff, violon
 Jean-Luc Therrien, piano
 Jennifer Thiessen, alto
 James Thompson, trompette
 Jean-Simon Traversy, acteur, metteur en scène et directeur artistique
 Marjorie Tremblay, hautbois
 Pierre-Antoine Tremblay, cor
 Andréa Tremblay-Legendre, piano
 Louis Trépanier, guitare
 Trio Hochelaga
 Jean-Nicolas Trottier, trombone
 Alain Trudel, trombone
 Andréa Tyniec, violon
 Pascale Valois, guitare
 Catherine Vidal, comédienne et metteure en scène
 Claude Webster, coach en performance
 Jean-Marie Zeitouni, chef



Marie-Ginette Guay, professeure au CADQ, reçoit le Prix d'interprétation féminine de l'Association québécoise des critiques de théâtre pour son rôle dans *Mme G.*
Photo : Vincent Champoux



Louis Dufort, compositeur et professeur au CMM a remporté le Prix Opus Directeur artistique de l'année.
Photo : Luc Beauchemin



Xavier Madore, élève en composition électroacoustique au CMM, remporte le Premier Prix au Concours Canadien de Composition JTTP-Jeu de temps/Times play organisé par la Communauté Électroacoustique du Canada.
Photo : Charles-Philippe Tremblay-Bégin



Benjamin Seah, élève en violon au CMM, remporte la 1^{re} place à la 3^e saison de l'émission *Virtuose* diffusée à ICI Radio-Canada Télé.
Photo : Isabelle Champagne

GOVERNANCE

GOVERNANCE

MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Le projet de loi modernisant la gouvernance du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, sanctionné le 21 octobre 2015, est entré en vigueur le 1^{er} avril 2016. Cette refonte de la *Loi sur le Conservatoire* (RLRQ, c. C-62.1) modifiait la composition du conseil d'administration, le mode de nomination des membres indépendants ainsi que le nombre maximum d'administrateurs. Le conseil d'administration en compte maintenant 17, dont 10 membres indépendants nommés par le gouvernement sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Marie-France Maheu	Premier mandat à titre de présidente : nommée le 27 octobre 2014 Second mandat : nommée le 29 juin 2016 Fin de mandat : le 28 juin 2021 Membre d'office du comité de gouvernance et d'éthique et du comité de vérification Présidente du comité de gouvernance et d'éthique Nommée au comité de la planification stratégique le 10 mars 2017	Retraîtée Présidente du conseil d'administration, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Louis Babin	Premier mandat : nommé le 20 février 2014 Second mandat : nommé le 29 juin 2016 Fin de mandat : le 28 juin 2020 Nommé au comité de gouvernance et d'éthique le 25 août 2016 Nommé au comité de la planification stratégique le 10 mars 2017	Compositeur, arrangeur, orchestrateur, chef de chœur, chef d'orchestre, directeur musical et artistique
Sébastien Dhavernas	Premier mandat : nommé le 10 novembre 2011 Second mandat : nommé le 29 juin 2016 Fin de mandat : le 28 juin 2020 Nommé au comité de gouvernance et d'éthique le 25 août 2016	Artiste multidisciplinaire, gestionnaire d'entreprises culturelles, formateur Président, L'Auguste Rendez-vous – Symposium international de clowns et d'excentriques
Jocelyne Faucher	Nommée le 29 juin 2016 Fin de mandat : le 28 juin 2020 Nommée au comité de la planification stratégique le 10 mars 2017 Présidente du comité de la planification stratégique	Secrétaire générale, vice-rectrice à la vie étudiante, professeure titulaire, Université de Sherbrooke Administratrice non votante, Université de Sherbrooke Membre du comité de campagne de financement, Musée des beaux-arts de Sherbrooke
Marie Gignac	Premier mandat : nommée le 20 février 2014 Second mandat : nommée le 29 juin 2016 Fin de mandat : le 28 juin 2020	Directrice artistique, Carrefour international de théâtre, comédienne et metteuse en scène Administratrice, Carrefour international de théâtre
Prudence Hannis	Nommée le 29 juin 2016 Fin de mandat : le 28 juin 2020 Nommée au comité des ressources humaines le 25 août 2016	Directrice associée, Conseil en éducation des Premières Nations/Institut Kiuna

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SUITE)

Annie Pagé	Nommée le 29 juin 2016 Fin de mandat : le 28 juin 2020 Nommée au comité des ressources humaines le 25 août 2016 Présidente du comité des ressources humaines	Directrice du greffe et des services juridiques, Ville de Trois-Rivières
Gaétan St-Laurent	Premier mandat : nommé le 23 septembre 2015 Second mandat : nommé le 29 juin 2016 Fin de mandat : le 28 juin 2020 Nommé au comité des ressources humaines le 25 août 2016	Enseignant spécialiste et personne-ressource en musique, Commission scolaire des Phares Président, Fédération des associations des musiciens éducateurs du Québec
Vincent Tanguay	Premier mandat : nommé le 20 février 2014 Second mandat : nommé le 29 juin 2016 Fin de mandat : le 28 juin 2020 Nommé au comité de gouvernance et d'éthique le 25 août 2016 Nommé au comité de vérification le 25 août 2016 Président du comité de vérification Nommé au comité de la planification stratégique le 10 mars 2017	Collaborateur associé, Centre francophone d'informatisation des organisations Administrateur, Théâtre Niveau Parking
Marjolaine Viel	Nommée le 29 juin 2016 Fin de mandat : le 28 juin 2020 Nommée au comité de vérification le 25 août 2016	Vice-rectrice aux ressources humaines et à l'administration, Université du Québec à Rimouski Administratrice, Université du Québec à Rimouski, Chambre de commerce et de l'industrie Rimouski-Neigette, Régime de retraite de l'Université du Québec

MEMBRES D'OFFICE

Marc Lalonde	Nommé le 23 octobre 2015 Fin de mandat : le 22 octobre 2020 Nommé au comité de la planification stratégique le 10 mars 2017	Directeur général, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec Administrateur et secrétaire, Tohu, la Cité des arts du cirque
Régis Rousseau	Nommé le 21 juillet 2014	Directeur des études, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec Administrateur, Conseil des arts et des lettres du Québec Président, Schola Cantorum de Québec

MEMBRES ÉLUS PAR LEURS PAIRS

Jean St-Jules	Élu le 12 février 2013 Réélu le 1 ^{er} avril 2016 Fin de mandat : le 31 mars 2020	Directeur, Conservatoire de musique de Val-d'Or
Benoît Dagenais	Élu le 1 ^{er} avril 2016 Fin de mandat : le 31 mars 2020	Directeur, Conservatoire d'art dramatique de Montréal
Marlene Finn	Élue le 14 septembre 2015 Réélu le 1 ^{er} avril 2016 Fin de mandat : le 31 mars 2018 Nommée au comité des ressources humaines le 25 août 2016 Réélu le 9 avril 2018 Fin de mandat : le 8 avril 2020 Nommée au comité des ressources humaines le 25 août 2016	Professeure, Conservatoire de musique de Gatineau

GOVERNANCE (SUITE)

MEMBRES ÉLUS PAR LEURS PAIRS (SUITE)

Patrick Ouellet	Élu le 2 septembre 2016 Fin de mandat : le 1 ^{er} septembre 2018	Professeur, Conservatoire d'art dramatique de Québec Administrateur et trésorier, Campe, compagnie de création
Florence Tremblay	Élue le 24 septembre 2016 Fin de mandat : le 23 septembre 2017 Réélue le 24 septembre 2017 Fin de mandat : le 23 septembre 2018	Élève, Conservatoire de musique de Rimouski Présidente, Fédération des associations d'élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec Représentante à la FAECMADQ, Association des élèves du Conservatoire de musique de Rimouski

Le **conseil d'administration** détermine les orientations du Conservatoire, approuve ses plans stratégiques, les plans d'action annuels qui en découlent ainsi que les rapports annuels d'activités et les états financiers audités. Il soumet au ministre de la Culture et des Communications pour approbation ses prévisions budgétaires. Il adopte les profils de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil d'administration et ceux recommandés pour les postes de directeur général et de directeur des études, de même que les règlements et politiques qui encadrent les divers secteurs d'activités de l'institution, y inclus le conseil d'administration, les commissions des études et les conseils d'orientation. Enfin, le conseil établit par règlement les régimes pédagogiques applicables à l'enseignement de la musique et de l'art dramatique qui régissent notamment l'admission des élèves, les programmes d'études, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études.

Le conseil d'administration doit former des comités statutaires, des comités consultatifs ou des comités spéciaux, et il détermine leur composition et leur mandat. Il a ainsi formé un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification, un comité des ressources humaines ainsi qu'un comité de la planification stratégique.

En vertu du Règlement sur le comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, le **comité de gouvernance et d'éthique** est formé de quatre membres du conseil d'administration nommés par le gouvernement du Québec sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications, dont la présidente du conseil d'administration. En plus de procéder à l'appréciation du rendement et de la performance du directeur général et d'en communiquer les résultats au conseil d'administration, il a entre autres pour fonctions d'élaborer :

- une démarche d'appréciation du rendement et de la performance du directeur général proposée au conseil d'administration;
- des règles de gouvernance et un code d'éthique pour la conduite des affaires du Conservatoire;
- un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration, aux directeurs ainsi qu'aux autres employés du Conservatoire;
- des profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du directeur général;
- des règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités;
- des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

La durée des mandats est de 3 ans, sauf pour la présidente du conseil qui est membre d'office.

Au cours de l'année 2017-2018, les membres de ce comité étaient : Marie-France Maheu, présidente, Louis Babin, Sébastien Dhavernas et Vincent Tanguay.

Le **comité de vérification** est formé de trois membres du conseil d'administration nommés par le gouvernement du Québec sur recommandation du ministre de la Culture et des Communications, dont la présidente du conseil d'administration. Ce comité a pour fonctions :

- d'approuver le plan annuel de vérification interne du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources du Conservatoire soit mis en place et d'en faire le suivi;
- de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place;
- de réviser toute activité portée à son attention susceptible de nuire à la situation financière du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un processus de gestion des risques soit mis en place;
- d'examiner les états financiers avec le vérificateur général et le vérificateur externe et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

La durée des mandats est de 3 ans, sauf pour la présidente du conseil qui est membre d'office.

Au cours de l'année 2017-2018, les membres de ce comité étaient : Vincent Tanguay, président, Marie-France Maheu et Marjolaine Viel.

Le **comité des ressources humaines** est formé de quatre membres du conseil d'administration dont trois nommés par le gouvernement du Québec sur recommandation du ministre de la Culture et des Communications. Ce comité a entre autres pour fonctions :

- d'élaborer et de réviser les politiques des ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération;
- d'élaborer et de proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du directeur général;
- d'élaborer et de proposer pour approbation par le comité de gouvernance et d'éthique et adoption par le conseil d'administration les critères d'évaluation du directeur général, et les conditions de la rémunération de celui-ci;
- de participer à la sélection des dirigeants;
- d'élaborer un programme de planification de la relève des dirigeants;

- d'examiner une proposition de nomination des dirigeants autres que le directeur général et celle du principal dirigeant de chacun de ses établissements;
- de s'assurer que l'organisation dispose des ressources humaines adéquates pour réaliser son mandat.

La durée des mandats est de 3 ans.

Au cours de l'année 2017-2018, ce comité était composé de Annie Pagé, présidente, Marlene Finn, Prudence Hannis et Gaétan St-Laurent.

Le **comité de la planification stratégique** est formé de quatre membres du conseil d'administration nommés par le gouvernement du Québec sur recommandation du ministre de la Culture et des Communications, du directeur général, de deux directeurs d'établissements, un de la musique et un de l'art dramatique, d'un professeur de musique, d'un professeur d'art dramatique et d'un élève. Ce comité spécial a pour fonctions :

- d'assurer le respect de la démarche de planification stratégique approuvée par le conseil d'administration, du calendrier, de la participation aux consultations, des livrables et des ressources, et d'en faire rapport au conseil d'administration;
- de discuter et d'approuver la méthodologie de l'élaboration de l'état de situation;
- de discuter et d'approuver pour recommandation au conseil d'administration les projets d'état de situation, les documents de consultation et les projets de vision, d'orientations, d'indicateurs et de cibles et le plan de communications.

Au cours de l'année 2017-2018, ce comité était composé de Jocelyne Faucher, présidente, Louis Babin, Félix Beaulieu-Duchesneau, Marc Lalonde, Jacques Leblanc, Marie-France Maheu, Benoît Plourde, Vincent Tanguay, Jean Vallières et Aline Winant.

GOVERNANCE (SUITE)

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration du Conservatoire se sont réunis à huit reprises et ont tenu un vote virtuel durant l'année 2017-2018. À l'occasion de ses séances, le conseil d'administration a :

- reçu le rapport de la présidente sur l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration 2016-2017 par les administrateurs;
- reçu le plan de divulgation complémentaire en matière de gouvernance;
- reçu les rapports d'activité 2016-2017 des comités de gouvernance et d'éthique, de vérification, des ressources humaines et de planification stratégique;
- été informé régulièrement des travaux des comités du conseil durant l'année;
- reçu les rapports du directeur général sur la démarche d'élaboration de la planification stratégique;
- confirmé le renouvellement du mandat d'un administrateur;
- reçu les rapports du directeur général sur le suivi des projets et des opérations;
- reçu le rapport de la commission des études en musique 2016-2017 et le rapport de la commission des études en art dramatique 2016-2017;
- reçu les rapports financiers de la directrice des services administratifs et le rapport sur les travaux du Vérificateur général du Québec;
- reçu les comptes rendus des réunions de la commission des études en musique et de la commission des études en art dramatique;
- reçu les rapports du directeur général sur l'état des consultations dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique 2018-2022;
- reçu les propositions d'état de situation destinées au plan stratégique 2018-2022 (mission, environnement externe, forces et faiblesses, synthèse de l'état de situation);
- reçu le bilan du directeur général sur le plan d'action 2016-2017;
- reçu les rapports du directeur des études sur l'exercice d'autoévaluation de l'application du programme d'études collégiales en musique;
- adopté les recommandations de sanction des études collégiales et des études universitaires;
- adopté le rapport annuel d'activités du Conservatoire 2016-2017;

- adopté le rapport d'autoévaluation du programme de DEC 501.A0 et du regard critique sur l'application de la Politique d'évaluation des programmes d'études du Conservatoire;
- été informé par le comité de gouvernance et d'éthique de son appréciation du rendement du directeur général pour l'année 2016-2017;
- reçu le projet de demande de reconnaissance du baccalauréat en art dramatique destiné au Bureau de coordination interuniversitaire;
- approuvé la nomination de madame Annie Vanasse au poste de directrice du Conservatoire de musique de Rimouski;
- reçu le calendrier des séances du conseil d'administration et de ses comités 2018-2019;
- nommé madame Chantal Garon au nouveau poste de directrice de l'administration et des technologies.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, il a :

- adopté les outils d'évaluation des administrateurs et du fonctionnement du conseil d'administration révisés ainsi que les outils d'évaluation des membres et du fonctionnement de ses comités;
- adopté la Politique de toponymie du Conservatoire;
- adopté le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2019 du Conservatoire;
- adopté la nouvelle Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études collégiales;

Sur recommandation du comité de vérification, il a :

- adopté les budgets 2017-2018 et 2018-2019 du Conservatoire pour approbation par la ministre;
- adopté les états financiers audités 2016-2017;
- adopté une modification au régime d'emprunts du Conservatoire valide jusqu'au 31 octobre 2018;
- adopté une résolution pour l'ouverture d'un compte dans une institution financière.

Sur recommandation du comité des ressources humaines, il a :

- adopté la Politique en matière de harcèlement, d'intimidation et de violence amendée;
- adopté la Politique de dotation du Conservatoire amendée;
- adopté le Programme d'accès à l'égalité en emploi du Conservatoire.

Sur recommandation du comité de planification stratégique, il a :

- adopté le document de consultation des employés du Conservatoire;
- adopté la formulation de la mission, de la vision, des valeurs et des enjeux destinée au plan stratégique 2018-2022;
- adopté les différentes versions préliminaires du plan stratégique aux fins d'approbation par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Au 30 juin 2018, l'exercice d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du Conservatoire était engagé et devait se terminer au début de l'année financière 2018-2019.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire a tenu quatre séances au cours de l'année 2017-2018, durant lesquelles il a :

- procédé à l'appréciation du rendement du directeur général pour l'année 2016-2017;
- échangé à huis clos avec le directeur général sur l'appréciation de son rendement;
- recommandé au conseil d'administration les outils d'évaluation modifiés des membres et du fonctionnement du conseil d'administration;
- recommandé au conseil d'administration les outils d'évaluation de ses membres et du fonctionnement de ses comités;
- reçu le calendrier et la procédure d'évaluation de ses membres et du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités;
- reçu les résultats d'une évaluation des pratiques de gouvernance du Conservatoire;
- approuvé les suggestions d'améliorations de la divulgation d'informations en matière de gouvernance;
- reçu le rapport de la présidente sur l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de la performance de ses membres pour l'année 2016-2017;

- recommandé au conseil d'administration le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2019 du Conservatoire;
- reçu le rapport du directeur général sur le plan d'action 2016-2017;
- assuré le suivi du plan d'action du Conservatoire 2017-2018;
- reçu les suggestions de la Commission de l'administration publique sur la reddition de comptes annuelle du Conservatoire;
- reçu le plan de mise à jour des politiques et règlements du Conservatoire;
- été informé des résultats d'une enquête administrative;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études collégiales du Conservatoire révisée;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption de la Politique de toponymie du Conservatoire;
- approuvé l'attribution de contrats de service à des employés du Conservatoire;
- reçu le calendrier des séances du conseil d'administration et de ses comités 2018-2019;
- discuté des outils et critères pour l'appréciation du rendement du directeur général pour l'année 2017-2018;
- été informé de la contestation par un parent d'élève d'une mesure disciplinaire;
- reçu le calendrier de production du rapport annuel 2017-2018 du Conservatoire.

À l'issue de l'exercice d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année 2016-2017, le comité de gouvernance a constaté un taux de satisfaction élevé de la part des administrateurs.

GOVERNANCE (SUITE)

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification du Conservatoire a tenu cinq séances et deux consultations électroniques au cours de l'année 2017-2018 durant lesquelles il a :

- reçu le calendrier de production du rapport annuel 2016-2017;
- reçu le plan des infrastructures du Conservatoire sur 5 ans dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI);
- examiné le plan d'audit 2016-2017 du Vérificateur général du Québec;
- examiné les résultats d'audit 2016-2017 du Vérificateur général du Québec;
- recommandé au conseil d'administration les budgets 2017-2018 et 2018-2019 du Conservatoire;
- communiqué avec le Vérificateur général du Québec concernant son rapport d'audit;
- reçu les perspectives budgétaires sur 5 ans;
- recommandé au conseil d'administration les états financiers 2016-2017 du Vérificateur général du Québec;
- examiné le plan de travail sur le dossier de la location des immeubles par le Conservatoire;
- recommandé au conseil d'administration l'ouverture d'un compte dans une institution financière;
- examiné les rapports de la directrice de l'administration et des technologies à l'égard de l'évolution de la situation financière 2016-2017 et 2017-2018;
- recommandé au conseil d'administration une modification au régime d'emprunts du Conservatoire;
- examiné le Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction du Vérificateur général du Québec;
- été informé de la démarche d'élaboration d'une Politique de gestion des risques;
- reçu l'état de l'évolution du déficit cumulé;
- reçu le sommaire exécutif du projet de refonte du site Web du Conservatoire;
- reçu l'information sur la procédure d'évaluation du fonctionnement du comité et de la performance de ses membres.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines du Conservatoire a tenu quatre séances au cours de l'année 2017-2018 durant lesquelles il a :

- reçu le tableau de bord des ressources humaines 2016-2017;
- reçu les rapports sur l'implantation de la Politique en matière de harcèlement, d'intimidation et de violence;
- reçu le rapport sur l'évolution de l'effectif du Conservatoire;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption de la Politique sur la dotation modifiée;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption du Programme d'accès à l'égalité en emploi;
- reçu le rapport de satisfaction des employés du Programme d'aide aux employés;
- reçu les rapports à l'égard des négociations des conventions collectives;
- été informé des résultats d'une enquête administrative;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption de la Politique en matière de harcèlement, d'intimidation et de violence modifiée;
- reçu les outils d'évaluation du rendement des professeurs;
- reçu les outils d'évaluation des membres et du fonctionnement des comités du conseil d'administration;
- recommandé au comité de gouvernance et d'éthique les critères d'évaluation du rendement du directeur général.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le comité de la planification stratégique du Conservatoire a tenu six séances au cours de l'année 2017-2018 durant lesquelles il a :

- discuté et recommandé au conseil d'administration la démarche d'élaboration du plan stratégique 2018-2022;
- reçu les rapports du directeur général sur l'avancement des travaux;
- pris connaissance de la méthode, des documents et du calendrier de consultation des employés et des partenaires du Conservatoire;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption du document de consultation;
- reçu un compte rendu des consultations préalables à l'élaboration du plan stratégique;
- examiné, discuté les différents documents préparatoires à l'élaboration du plan stratégique, notamment l'état de situation, le portrait de l'environnement, les forces et faiblesses, les principaux enjeux et leur priorisation, les valeurs, la formulation de la mission et de la vision;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption de la formulation définitive de la mission, de la vision, des enjeux, des valeurs;
- examiné, discuté et recommandé au conseil d'administration trois versions préliminaires du plan stratégique et de son tableau synoptique;
- reçu le calendrier du processus d'approbation gouvernementale du plan stratégique.

PLAN STRATÉGIQUE

La mise en œuvre du plan stratégique 2011-2016 ayant été interrompue dès l'année 2013-2014, le Conservatoire s'est gouverné à l'aide de plans d'action annuels au cours des 3 dernières années. Au cours de l'année 2017-2018, le Conservatoire a procédé à d'importants travaux d'élaboration d'un plan stratégique 2018-2022.

Sommaire de la démarche d'élaboration du plan stratégique 2018-2022

- Formation d'un comité de planification stratégique dont la composition et le mandat ont été approuvés par le conseil d'administration
- Recherche, documentation et analyse de données
- Rédaction de documents de consultation
- Consultations auprès de 18 instances (comités statutaires du conseil d'administration, commissions des études, collège des directeurs, conseils d'orientation, commissions pédagogiques, comités de relations professionnels, etc.), des employés des 9 établissements du réseau et du siège social, des associations d'élèves du Conservatoire, des partenaires et des diplômés du Conservatoire
- Séances régulières du comité de planification stratégique pour discuter et recommander au conseil d'administration des éléments du plan stratégique à différentes étapes du processus
- Adoption par le conseil d'administration de divers éléments et des versions préliminaires successives du plan stratégique 2018-2022
- Rencontres avec le ministère de la Culture et des Communications et le Secrétariat du Conseil du trésor

Au 30 juin 2018, le conseil d'administration avait adopté une version préliminaire du plan stratégique 2018-2022 aux fins d'analyse par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Étalonnage

La version définitive du plan stratégique 2018-2022 n'ayant pas été adoptée par le gouvernement au 30 juin 2018, le Conservatoire a reporté l'exercice d'étalonnage.

GOVERNANCE (SUITE)

RAPPORT D'ASSIDUITÉ DES MEMBRES AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité de la planification stratégique
Marie-France Maheu, présidente	8 / 8	4 / 4	5 / 5		5 / 6
Louis Babin	7 / 8	4 / 4			6 / 6
Benoît Dagenais	7 / 8				
Sébastien Dhavernas	7 / 8	2 / 4			
Jocelyne Faucher	6 / 8				6 / 6
Marlene Finn	7 / 8			2 / 4	
Marie Gignac	5 / 8				
Prudence Hannis	7 / 8			4 / 4	
Marc Lalonde	8 / 8				6 / 6
Patrick Ouellet	2 / 8				
Annie Pagé	7 / 8			4 / 4	
Régis Rousseau	8 / 8				
Jean St-Jules	8 / 8				
Gaétan St-Laurent	6 / 8			4 / 4	
Vincent Tanguay	8 / 8	4 / 4	5 / 5		6 / 6
Florence Tremblay	6 / 8				
Marjolaine Viel	6 / 8		5 / 5		

RÉPARTITION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR TRANCHE D'ÂGE

au 30 juin 2018

Tranche d'âge	Nombre de membres
18-29 ans	1
30-39 ans	0
40-49 ans	3
50-59 ans	6
60 ans et plus	7

RÉPARTITION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

au 30 juin 2018

Région administrative	Nombre de membres
Abitibi-Témiscamingue	1
Bas-Saint-Laurent	3
Capitale-Nationale	5
Centre-du-Québec	1
Estrie	1
Laurentides	1
Laval	1
Mauricie	1
Montréal	2
Outaouais	1

Le profil de compétences requis pour les administrateurs du Conservatoire ainsi que leurs biographies sont disponibles à l'adresse Web suivante : cmadq.quebec/conseildadministration

Au cours de l'exercice 2017-2018, le budget de fonctionnement du conseil d'administration s'élevait à 17 885 \$. Ce budget couvrait des frais de déplacement, d'hébergement, de réunion et de communication.

RENSEIGNEMENTS À L'ÉGARD DE LA RÉMUNÉRATION

Rémunération et avantages des administrateurs

Dans le cadre de leurs fonctions, les membres du conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ne reçoivent ni rémunération ni avantage, mais ils ont cependant droit au remboursement de leurs dépenses.

Honoraires payés à l'auditeur externe

Aucun honoraire n'est versé à l'auditeur externe du Conservatoire. En vertu de l'article 60 de la *Loi sur le Conservatoire* (ch. C-62.1), l'auditeur externe est le Vérificateur général du Québec.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS LES MIEUX RÉTRIBUÉS

Titre	Rémunération totale ¹
Directeur général	175 845 \$
Directrice du Conservatoire de musique de Montréal	119 202 \$
Directeur des études	117 853 \$
Directeur du Conservatoire de musique de Gatineau	106 377 \$
Directeur du Conservatoire de musique de Québec	106 377 \$
Directeur du Conservatoire de musique de Rimouski	106 377 \$
Directeur du Conservatoire de musique de Val-d'Or	106 377 \$

1. La rémunération totale présentée est celle de l'année 2017-2018 et constitue le salaire de base. Pour le directeur général, la rémunération présentée comprend une allocation de logement annuelle imposable de 14 700 \$.

Aucun boni au rendement n'a été versé durant cette période.

Ces hauts dirigeants bénéficient de l'assurance collective SSQ. Ce régime d'assurance collective assure les protections du régime pour le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux des primes applicables sont déterminés par l'assureur et reflètent des taux de primes à la charge de l'employé et des taux de primes assumés par l'employeur. Quant à l'assurance salaire de longue durée et complémentaire d'assurance salaire de longue durée, le pourcentage est déterminé annuellement par l'assureur.

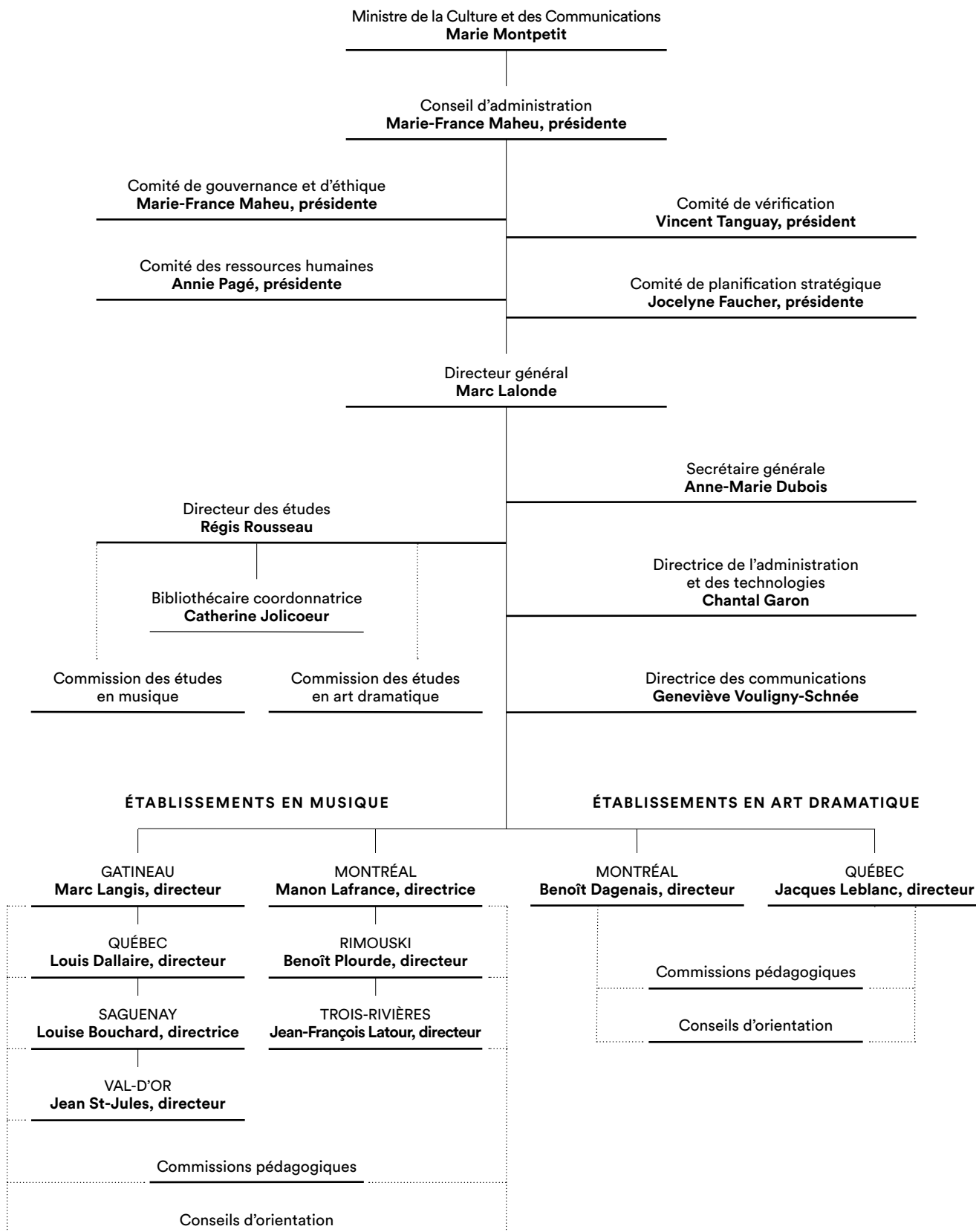


Les finissants du CADM, dont Charles Voyer et Hélène Durocher, ont « donné la réplique » aux invités du cocktail d'accueil du concert-anniversaire à la Maison symphonique.

Photo : Alexandre Lirette

ORGANIGRAMME DE GOUVERNANCE ET DE DIRECTION

au 30 juin 2018



EFFECTIF ÉTUDIANT

EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE | PROGRAMMES RÉGULIERS

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Préparatoire	91	82	83	37	56	49	36	434
Collégial	15	44	38	52 *	7	8	13	177
1 ^{er} cycle universitaire	6	89	34	7	5	3	0	144
2 ^e cycle universitaire	4	36	16	0	1	2	0	59
Stage de perfectionnement	0	5	2	0	0	0	0	7
Total	116	256	173	96	69	62	49	821

* Incluant 31 élèves inscrits au programme de DEC préuniversitaire Musique Jazz-Pop du Cégep de Rimouski auxquels le Conservatoire de musique de Rimouski offre la formation spécifique.

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Jeu (1 ^{er} cycle universitaire)	32	34	66
Scénographie (1 ^{er} cycle universitaire)	S.O.	10	10
Mise en scène et création (2 ^e cycle universitaire)	S.O.	1	1
Total	32	45	77

EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE | PROGRAMMES EXTERNES

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Volet éveil musical	1	0	0	13	0	1	0	15
Volet général	48	4	8	107	39	42	29	277
Volet préconservatoire	0	48	22	7	0	8	18	103
Total	49	52	30	127	39	51	47	395

EFFECTIF ÉTUDIANT EN ART DRAMATIQUE | FORMATION CONTINUE

ART DRAMATIQUE	CADM
Diction	16
Jeu théâtral	8
Technique de jeu au cinéma	10
Voix et micro	8
Total	42

SANCTION DES ÉTUDES ET PRIX

SANCTION DES ÉTUDES EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE | PROGRAMMES RÉGULIERS

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Prix avec grande distinction	0	5	2	0	0	0	0	7
Prix avec distinction	0	3	5	0	0	0	0	8
Prix	1	5	3	0	0	0	0	9
Certificat de perfectionnement post-maîtrise	0	5	2	0	0	0	0	7
Maîtrise en musique (M. Mus.)	1	6	5	0	1	1	0	14
Certificat et diplôme de 2 ^e cycle universitaire	0	7	2	0	0	0	0	9
Baccalauréat en musique (B. Mus.)	3	18	7	1	2	0	0	31
Certificat et diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire	0	5	0	0	0	0	0	5
Diplôme d'études collégiales en musique (DEC)	2	17	5	11 *	1	5	0	41
Certificat d'études collégiales	2	18	11	6	1	3	2	43
Certificat d'études préparatoires	13	16	8	5	1	7	5	55
Total	22	105	50	23	6	16	7	229

* Incluant 7 diplômés du programme de DEC préuniversitaire Musique Jazz-pop du Cégep de Rimouski

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Diplôme de 2 ^e cycle universitaire	S.O.	0	0
Diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire	11	14	25
Total	11	14	25



Michaël Thériault et Agathe Hermann, des élèves de la classe de chant de Réal Toupin au CMQ dans l'opéra *Carmen* présenté en février 2018.

Photo : Catherine Charron-Drolet

SANCTION DES ÉTUDES ET PRIX (SUITE)

DIPLÔMÉS EN ART DRAMATIQUE

Diplôme de 1^{er} cycle universitaire

JEU

Bérard-Patry, Cédric	CADM
Boutin St-Pierre, Maude	CADQ
Champagne, Laurence	CADM
Côté, Kevin	CADM
Cournoyer, Rosalie	CADQ
Desjardins, Catherine Oksanna	CADQ
Durocher, Hélène	CADM
Foucher, Carolanne	CADQ
Gaumont, Alexis	CADQ
Kearney-Deschênes, Vincent	CADQ
La Frenière, Etienne	CADQ
Lassiat, Marie	CADM
Latour-Bellavance, Simone	CADM
Leduc, Naomie	CADM
Michaud, Vincent	CADQ
Paré-Poirier, Antoine	CADQ
Rivard, Philippe	CADQ
Robidoux, Philippe	CADM
Sinibaldi, Marc-Antoine	CADM
St-Cyr, Elie	CADQ
Voyer, Charles	CADM
Winant, Aline	CADM

SCÉNOGRAPHIE

Fillion, Léa	CADQ
Lecomte-Rousseau, Béatrice	CADQ
Miljours, Madeleine Oona	CADQ



Des élèves du CMG en concert.
Photo : Denis Thibault



11 professeurs du CMVD ont accueilli 80 participants
à la Journée des vents et percussions.
Photo : Myriam Grenier

LAURÉATS D'UN PRIX EN MUSIQUE

Prix avec grande distinction

Auclair, Emilie	Violon		CMQ
Bergeron, Vincent	Violoncelle	[CMS]	CMM
Blanchette-Gagnon, Samuel	Piano		CMQ
Langlois, Agnès	Violoncelle		CMM
Liu, Xiaoyu	Piano		CMM
Pion, Élisabeth	Piano		CMM
Vaillancourt, Marie-Claire	Violon		CMM

Prix avec distinction

Auclair, Emilie	Musique de chambre		CMQ
Blanchette-Gagnon, Samuel	Musique de chambre		CMQ
Bongiovanni, Jessica	Piano		CMM
Dompierre-Smith, Geneviève	Chant		CMM
Lafond, Jocelyn	Accompagnement au piano	[CMTR]	CMM
Larochelle, Evelyne	Chant		CMQ
Lavoie, Alexandre	Percussion		CMQ
Siino, Julien	Musique de chambre		CMQ

Prix

Bertrand-Girard, Simon	Alto		CMM
Delorme, Vincent	Alto		CMM
Echenberg, David	Guitare		CMQ
Garnier, Romain	Direction d'orchestre		CMQ
Grenier, Maxime	Accompagnement au piano	[CMTR]	CMM
Habib, Christ	Musique de chambre		CMG
Langlois, Rémi	Saxophone		CMQ
Le Duc-Moreau, Thomas	Direction d'orchestre		CMM
St-Cyr, Guillaume	Chant	[CMQ]	CMM

[CM] Établissement fréquenté antérieurement

SANCTION DES ÉTUDES ET PRIX (SUITE)

DIPLÔMÉS EN MUSIQUE

Certificat de perfectionnement post-maîtrise en musique

Goulet, Jonathan	Composition	CMM
Lapointe, Nicolas	Percussion	CMM
Marcoux, Luka	Hautbois	CMM
Michaud, Roxane	Violon	CMQ
Ste-Marie, Félix	Direction d'orchestre	CMQ
Talbot, Sébastien	Contrebasse	CMM
Tremblay-Bégin, Charles-Philippe	Composition	CMM

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Auclair, Emilie	Violon	CMQ
Delorme, Vincent	Alto	CMM
Echenberg, David	Guitare	CMQ
Fréchette, Maude	Violon	CMTR
Garneau, Louis-Charles	Clarinette	CMG
Garnier, Romain	Direction d'orchestre	CMQ
Iverson, Joshua	Clarinette	CMM
Larochelle, Evelyne	Chant	CMQ
Lavoie, Alexandre	Percussion	CMQ
Le Duc-Moreau, Thomas	Direction d'orchestre	CMM
Mageau-Béland, Geoffroy	Cor	CMM
Rossignol, Francis	Orgue	CMS
Vachon, Noémi	Alto	[CMQ] CMM
Vaillancourt, Marie-Claire	Violon	CMM

Diplôme de 2^e cycle autre que la maîtrise

Bertrand-Girard, Simon	Alto	CMM
Dessureault, Eve	Chant	CMM
Lafond, Jocelyn	Accompagnement au piano	[CMTR] CMM
Langlois, Agnès	Violoncelle	CMM
Langlois, Rémi	Saxophone	CMQ
Lapointe, Nicolas	Percussion	CMM
Liu, Xiaoyu	Piano	CMM
St-Cyr, Guillaume	Chant	[CMQ] CMM
Trépanier, Antoine	Composition	CMQ

[CM] Établissement fréquenté antérieurement

DIPLÔMÉS EN MUSIQUE (SUITE)

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Auclair, Emilie	Violon	CMQ
Boucher, Marie-Julia	Clavecin	CMR
Bourbonnais, Daphné	Violon	[CMR] CMM
Bourgault, Antonin	Saxophone	[CMG] CMM
Chen, Lucy	Percussion	CMM
Côté, Jeanne	Violon	CMM
Coulombe, Etienne	Cor	[CMS] CMM
Dessureault, Eve	Chant	CMM
Doucette-Poirier, Mario	Saxophone	CMG
Fonseca, Cyril	Tuba	CMM
Garneau, Louis-Charles	Clarinette	CMG
Gauthier-Bellerose, Bruno	Guitare	CMM
Gauthier-Giroux, Lorraine	Violoncelle	CMM
Habib, Christ	Guitare	CMG
Hategan, Julien	Trombone	CMM
Herrmann, Agathe	Chant	CMQ
Lacombe, Yogane	Piano	CMM
Morais, Antoine	Trompette	[CMR] CMQ
Moreau, Philippe	Guitare	CMQ
Munger, Emmy	Clarinette	CMS
Pigeon, Thierry	Guitare	CMM
Plante-Hétu, Raphaël	Percussion	CMQ
Poirier, Simon	Cor	CMM
Provencher, Gabriel	Chant	CMQ
Rossignol, Francis	Orgue	CMS
Sicard, Roxanne	Violon	CMM
Siino, Julien	Violoncelle	CMQ
St-Martin, Lucie	Chant	CMM
Veillet, Guillaume	Violoncelle	[CMTR] CMM
Vigneault, Charlotte	Chant	CMM
Walsh, Abby	Violon	CMM

Diplôme de 1^{er} cycle autre que le baccalauréat

Baboyan, Edouard	Clavecin	CMM
Ghafouri, Ilyaa	Composition électroacoustique	CMM
Grégorcic, Simon	Composition	CMM
Jasmin, Dominic	Composition électroacoustique	CMM
Martin, Hans	Composition	CMM

[CM] Établissement fréquenté antérieurement

SANCTION DES ÉTUDES ET PRIX (SUITE)

DIPLÔMÉS EN MUSIQUE (SUITE)

Diplôme d'études collégiales (DEC) en musique

Ahern, Emma	Hautbois		CMQ
Bégin, Dominique	Violon		CMQ
Cloutier, Samie	Violon		CMTR
Colas-Jeffery, Alexandre	Saxophone		CMM
Couture-Payer, Marianne	Violon		CMS
Cyrenne, Camélia	Percussion		CMTR
Duarte Kraemer, Oliver Nathael	Saxophone		CMM
Gagné, Philippe	Piano	[CMR]	CMQ
Gagnier-Michel, Alexis	Violoncelle		CMR
Gagnon, Mathieu	Percussion		CMQ
Gaudreault, Laurence	Trompette		CMTR
Gauthier, Félix	Trompette		CMTR
Huard, Jonathan	Percussion		CMR
Judiesch, Chloe	Cor	[CMG]	CMM
Labranche, Émie	Piano		CMM
L'Allier, Amarine	Chant		CMM
Lapointe, Marc-Antoine	Alto		CMR
Larkin, David	Contrebasse		CMTR
Leclerc, Juliette	Violoncelle		CMM
Locas, Charlotte	Piano		CMG
Marcotte, Sandy	Clarinete		CMQ
Moreno, Juliette	Clarinete		CMM
Nakhlé, Yara	Saxophone		CMM
Nantel, Alexandre	Percussion		CMM
Naubert, Sophie	Chant		CMG
Poirier-Molina, Emilia	Violon		CMM
Portelance, Marion	Violoncelle		CMM
Ross-Plante, Mélissa	Hautbois		CMR
Simard-Chabot, Arnaud	Flûte		CMM
Teran-Paul, Léanne	Hautbois		CMM
Vaillancourt, Joëlle	Violon	[CMS]	CMM
Xiao, Zhan Hong	Piano		CMM
Zheng, Qi Rui	Violon		CMM
Zhu, Jiahui	Flûte		CMM

[CM] Établissement fréquenté antérieurement



Vincent Kearney-Deschênes, Maude Boutin St-Pierre
et Catherine Oksana Desjardins, des finissants du CADQ,
dans la pièce *Beaucoup de bruit pour rien* de Shakespeare
présentée au Théâtre du Conservatoire en mai 2018.
Photo : Vincent Champoux

GESTION

GESTION ET CONTRÔLE DE L'EFFECTIF

PERSONNEL

Au 30 juin 2018, le Conservatoire comptait 317 employés réguliers, occasionnels et de diverses catégories d'emploi œuvrant dans ses 9 établissements d'enseignement ainsi qu'à son siège social.

Catégorie d'emploi	Postes réguliers	Postes occasionnels	Total des postes
Personnel d'encadrement	14	0	14
Personnel professionnel	12	1	13
Personnel enseignant	96	119	215
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	51	2	53
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	17	5	22
Total	190	127	317



Laurence Champagne dans *Le Corbac aux baskets*,
présenté au Théâtre Rouge du CADM en octobre 2017.
Photo : Alexandre Lirette

DOTATION

En 2017-2018, le Conservatoire a pourvu 23 postes par concours pour combler des postes réguliers et occasionnels afin de pallier les départs d'employés ou pour effectuer des remplacements (maladie, maternité, paternité).

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

En 2017, le Conservatoire a consacré 132 400 \$ à la formation de son personnel pour un total de 1 686 heures d'activités de développement. Les formations ont porté particulièrement sur des activités de perfectionnement des professeurs, de développement d'habiletés de gestion et de développement des connaissances sur les médias de communications.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Un accident de travail a été déclaré au cours de l'année 2017-2018. Celui-ci n'a cependant occasionné aucune perte de temps.

CONTRATS DE SERVICE

Contrats de service dont le montant est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018.

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique	1	25 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	5	594 046 \$
Total des contrats de service	6	619 046 \$

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2018
Personnel d'encadrement	28 245	0	28 245	16
Personnel professionnel	25 952	10	25 962	14
Personnel enseignant	190 890	1 300	192 190	221
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	93 171	418	93 589	60
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	27 223	397	27 620	24
Étudiants et stagiaires	462	0	462	1
Total	365 943	2 125	368 068	336
Total en ETC	200	1	201	

L'organisme a respecté la cible de l'effectif de 368 068 heures qui lui a été attribuée.

ETC : équivalent temps complet



Émilie Fortin, trompettiste diplômée du CMVD, a donné un cours de maître lors de la 1^{re} Journée des vents et des percussions, organisée en collaboration avec le Comité Les Amis du Conservatoire, qui s'est tenue en janvier à la polyvalente Le Carrefour de Val-d'Or.

Photo : Myriam Grenier



David Beaudry, violoniste du CMTR, remporte un 1^{er} prix
au Festival-concours de musique de Sherbrooke et un 1^{er} prix
au Festival-concours de musique classique Pierre-De Saurel.
Photo : Pascal Pépin

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conservatoire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration du Conservatoire surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conservatoire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La directrice générale par intérim,
La directrice de l'administration et des technologies,



Chantal Garon, CPA, CA

Québec, le 23 novembre 2018

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2018, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec n'a pas comptabilisé aux 30 juin 2018 et 2017, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée En dollars	
	2018	2017
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	6 504 045	6 680 068
Subventions reportées du gouvernement du Québec	4 049 093	3 788 284
Dettes nette et déficit cumulé	(2 454 952)	(2 891 784)
État des résultats et du déficit cumulé		
Subventions du gouvernement du Québec	(436 832)	340 630
Excédent annuel	(436 832)	340 630

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec au 30 juin 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec au 30 juin 2018 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi constitutive du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

En vertu de l'article 57 de sa loi constitutive, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont il dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or, les résultats déficitaires cumulés au 30 juin 2018 totalisant 1 032 347 \$ (2 331 137 \$ au 30 juin 2017) témoignent du fait que le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait. Ainsi, les dispositions de l'article 57 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1) n'ont pas été respectées.

Par ailleurs, si le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec avait comptabilisé ses subventions à recevoir du gouvernement du Québec estimées à 6 504 045 \$ conformément à la norme comptable sur les paiements de transfert comme décrit auparavant, le déficit cumulé aurait été résorbé au 30 juin 2018. Toutefois, dans cette situation, les dispositions de l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) ainsi que celles de l'article 57 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1) n'auraient pas été respectées.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

 CPA auditeur, CA

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 23 novembre 2018

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ

de l'exercice clos le 30 juin 2018

	2018 Budget	2018 Réal	2017 Réal
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	29 231 602 \$	30 620 408 \$	29 818 449 \$
Droits de scolarité	1 090 000	1 171 931	1 163 070
Intérêts	90 000	169 591	84 244
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		474	1 281
Autres revenus (note 5)	895 155	1 314 209	902 775
	31 306 757	33 276 613	31 969 819
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	17 559 984	17 270 330	16 630 974
Loyers et location	7 075 291	6 848 885	6 513 636
Services professionnels, administratifs et autres	1 530 000	2 129 012	1 906 042
Services d'entretien	390 975	162 629	170 256
Frais de déplacement	320 569	311 325	324 203
Fournitures et approvisionnements	202 621	229 087	196 735
Frais d'intérêts sur les dettes à long terme	2 114 618	1 990 115	2 092 916
Frais bancaires	23 373	29 021	23 827
Amortissement des immobilisations corporelles	3 046 027	3 007 419	2 993 717
	32 263 458	31 977 823	30 852 306
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(956 701) \$	1 298 790	1 117 513
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(2 331 137)	(3 448 650)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		(1 032 347) \$	(2 331 137) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 30 juin 2018

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 769 392 \$	9 570 124 \$
Créances (note 6)	378 468	418 341
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	7 871 760	6 665 488
	17 019 620	16 653 953
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 8)	230 000	900 000
Charges à payer et frais courus (note 9)	3 017 262	2 867 663
Provision pour vacances (note 10)	1 518 356	1 509 240
Revenus reportés (note 11)	248 763	231 520
Dû au gouvernement du Québec (note 12)	40 304	51 566
Provision pour congés de maladie (note 10)	5 075 720	5 577 847
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 13)	372 148	328 408
Dettes à long terme (note 14)	39 594 466	41 119 731
	50 097 019	52 585 975
DETTE NETTE	(33 077 399)	(35 932 022)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	231 185	87 244
Immobilisations corporelles (note 15)	31 813 867	33 513 641
	32 045 052	33 600 885
DÉFICIT CUMULÉ	(1 032 347) \$	(2 331 137) \$
Obligations contractuelles (note 17)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Marie-France Maheu, MBA
Présidente du conseil d'administration



Chantal Garon, CPA, CA
Directrice générale par intérim

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

de l'exercice clos le 30 juin 2018

	2018 Budget	2018 Réal	2017 Réal
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(956 701) \$	1 298 790 \$	1 117 513 \$
Variation due aux immobilisations corporelles :			
Acquisitions		(1 307 645)	(429 699)
Amortissement	3 046 027	3 007 419	2 993 717
Produit de disposition		474	3 000
Gain sur disposition		(474)	(1 281)
	3 046 027	1 699 774	2 565 737
Variation due aux charges payées d'avance :			
Acquisitions		(300 588)	(177 731)
Utilisation		156 647	162 166
		(143 941)	(15 565)
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	2 089 326 \$	2 854 623	3 667 685
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(35 932 022)	(39 599 707)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		(33 077 399) \$	(35 932 022) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 30 juin 2018

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	1 298 790 \$	1 117 513 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Utilisation des charges payées d'avance	156 647	162 166
Virement des revenus reportés	(1 171 931)	(1 163 070)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(474)	(1 281)
Dons reçus en immobilisations corporelles	–	(10 000)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 007 419	2 993 717
Ajustement des dettes à long terme au taux effectif	8 273	5 722
Frais d'intérêts sur les dettes à long terme	147 156	177 103
Subventions constatées à titre de revenus	(106 260)	–
Subvention concernant le financement d'immobilisations	(1 634 956)	(1 071 702)
	1 704 664	2 210 168
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement :		
Créances	39 873	(44 405)
Charges payées d'avance	(300 588)	(177 731)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(1 206 272)	(776 490)
Charges à payer et frais courus	88 759	516 428
Subventions reportées du gouvernement du Québec	150 000	281 279
Revenus reportés	1 189 174	1 148 818
Provision pour vacances	9 116	(68 015)
Provision pour congés de maladie	(502 127)	(85 104)
	(532 065)	794 780
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 172 599	3 004 948
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 246 805)	(523 563)
Dispositions d'immobilisations corporelles	474	3 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 246 331)	(520 563)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts bancaires	850 000	200 000
Remboursement des emprunts bancaires	(1 520 000)	–
Remboursement sur le dû au gouvernement du Québec	(11 262)	(53 749)
Nouvelle dette à long terme	1 671 100	34 359
Remboursement des dettes à long terme	(1 716 838)	(1 626 169)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(727 000)	(1 445 559)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(800 732)	1 038 826
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	9 570 124	8 531 298
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 16)	8 769 392	9 570 124
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	1 237 948	2 053 451
Encaisse à rendement élevé	7 531 444	–
Placements échus	–	7 516 673
	8 769 392 \$	9 570 124 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2018

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) a été constitué par la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1).

Le Conservatoire a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les établissements du Conservatoire ont aussi pour mission de susciter et de favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conservatoire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Conservatoire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Conservatoire identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Il n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les créances (sauf les taxes à recevoir) et les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (sauf les avantages sociaux), la provision pour vacances, le dû au gouvernement du Québec ainsi que les dettes à long terme (à l'exclusion des obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition) sont classées dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

REVENUS

Les subventions du gouvernement du Québec, qui sont des paiements de transfert, sont comptabilisées dans les revenus dans la mesure où elles sont autorisées et que le Conservatoire a satisfait à tous les critères d'admissibilité. Elles sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Les droits de scolarité sont comptabilisés aux revenus en fonction de la période couverte par ces droits.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

Les autres revenus sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PASSIFS

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction du Conservatoire. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Conservatoire estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que le Conservatoire ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Contrats de location

Les contrats de location auxquels le Conservatoire participe à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et inclus dans les immobilisations corporelles et les dettes à long terme. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail sans toutefois dépasser la juste valeur du bien loué.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du Conservatoire sont employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Équipement spécialisé	10 et 20 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Améliorations locatives	3 et 5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels et développement informatique	3, 5 et 10 ans
Partitions de musique, volumes	5 et 10 ans
Détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition	
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	15 et 25 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conservatoire de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} juillet 2017, le Conservatoire a adopté prospectivement les cinq nouvelles normes suivantes :

SP 2200, Information relative aux apparentés

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

SP 3210, Actifs

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

SP 3320, Actifs éventuels

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

SP 3380, Droits contractuels

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

SP 3420, Opérations interentités

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière du Conservatoire. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2018	2017
Ministère de la Culture et des Communications		
Frais de fonctionnement	28 849 437 \$	28 926 564 \$
Subvention relative aux actifs transférés (note 12)	11 262	18 635
Virement des subventions reportées constatées à titre de revenus de l'exercice (note 13)	106 260	—
Intérêts sur emprunts bancaires	18 493	9 272
Subvention concernant le financement d'immobilisations	1 634 956	863 978
	30 620 408 \$	29 818 449 \$

5. AUTRES REVENUS

	2018	2017
Programme de formation Populaire Jazz du Conservatoire de musique de Rimouski	547 342 \$	263 690 \$
Exercices pédagogiques	101 595	116 775
Location de salles	477 501	394 261
Dons reçus en immobilisations	—	10 000
Autres	187 771	118 049
	1 314 209 \$	902 775 \$

6. CRÉANCES

	2018	2017
Taxes à recevoir	276 474 \$	305 812 \$
Intérêts à recevoir	12 772	2 076
Autres (location de salles, droits de scolarité)	89 222	110 453
	378 468 \$	418 341 \$

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec se détaillent comme suit :

	2018	2017
Intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires	6 269 \$	7 288 \$
Intérêts courus sur les dettes à long terme – Fonds de financement	44 926	49 170
Subvention du ministère de la Culture et des Communications	7 820 565	6 609 030
	7 871 760 \$	6 665 488 \$

8. EMPRUNTS BANCAIRES

En vertu du décret 329-2018 du gouvernement du Québec, daté du 21 mars 2018, le Conservatoire est autorisé à contracter des emprunts à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 5 414 306 \$ échéant le 31 mars 2019 (2017 : 4 593 176 \$).

Fonctionnement

Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire par décret à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Conservatoire pour un montant maximum de 1 000 000 \$. Aux 30 juin 2018 et 2017, le Conservatoire n'avait pas contracté cet emprunt.

Maintien des actifs

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires relatifs aux immobilisations et à leur maintien, incluant les frais d'emprunts prévus au moment du financement à long terme, s'élève à 4 414 306 \$ (2017 : 3 593 176 \$).

	2018	2017
Marge de crédit remboursable à demande, portant intérêt à taux fixe de 1,941 % (2017 : 1,25 %), échéant le 3 juillet 2018	230 000 \$	900 000 \$

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2018	2017
Traitements	1 801 100 \$	887 023 \$
Avantages sociaux	537 733	407 313
Fournisseurs	485 599	1 368 889
Intérêts courus à payer au Fonds de financement	44 926	49 170
Intérêts courus et loyer à payer à la Société québécoise des infrastructures	147 904	155 268
	3 017 262 \$	2 867 663 \$

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conservatoire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP et le RRCE est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS est passé de 15,03 % à 12,82 %.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, le Conservatoire verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations du Conservatoire, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 285 593 \$ (2017 : 1 334 924 \$). Les obligations du Conservatoire envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Provision pour vacances et congés de maladie

	2018		2017	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début de l'exercice	1 509 240 \$	5 577 847 \$	1 577 255 \$	5 662 951 \$
Charge de l'exercice	2 017 784	665 809	1 899 057	532 975
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 008 668)	(1 167 936)	(1 967 072)	(618 079)
Solde à la fin de l'exercice	1 518 356 \$	5 075 720 \$	1 509 240 \$	5 577 847 \$

Le Conservatoire dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Conservatoire.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Dans un contexte de préretraite, les employés faisant partie du personnel non enseignant peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées alors que pour le personnel enseignant, ces journées accumulées converties en mois de calendrier peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées jusqu'à concurrence de six mois de calendrier. Ces choix sont sujets à l'approbation du directeur général. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Conservatoire. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie au 30 juin 2018 a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques suivantes et à long terme :

	2018	2017
Taux d'indexation	3,30 % à 3,60 %	3,30 % à 3,60 %
Taux d'actualisation	2,07 % à 3,07 %	1,47 % à 3,09 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 à 32 ans	0 à 33 ans
Taux de jours perdus	6 % à 39,16 %	4 % à 36,34 %

11. REVENUS REPORTÉS

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	231 520 \$	245 772 \$
Droits de scolarité perçus au cours de l'exercice	1 189 174	1 148 818
Droits de scolarité constatés à titre de revenus de l'exercice	(1 171 931)	(1 163 070)
Solde à la fin de l'exercice	248 763 \$	231 520 \$

12. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2018	2017
Sans intérêt, remboursable au rythme de la charge annuelle d'amortissement sur les actifs transférés	40 304 \$	51 566 \$

Les versements en capital des prochains exercices s'établissent comme suit :

2019	11 262 \$
2020	11 262
2021	10 780
2022	7 000
	40 304 \$

Le ministère de la Culture et des Communications versera au Conservatoire une subvention servant à combler la portion annuelle du remboursement de cette dette, selon la disponibilité des crédits alloués annuellement à celui-ci par l'Assemblée nationale.

13. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions du gouvernement du Québec comportant des stipulations grevant leur utilisation sont reportées et comptabilisées aux résultats à titre de revenus jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les conditions d'admissibilité sont satisfaites.

	2018	2017
Solde au début	328 408 \$	47 129 \$
Subvention attribuée au cours de l'exercice	150 000	281 279
Subventions constatées à titre de revenus de l'exercice (note 4)	(106 260)	–
Solde à la fin	372 148 \$	328 408 \$

14. DETTES À LONG TERME

	2018	2017
Société québécoise des infrastructures		
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 40 654 778 \$, portant intérêt à un taux variable annuel de 5,35 % (2017 : 5,36 %), remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 245 457 \$ et échéant en mai 2034	31 053 519 \$	32 340 712 \$
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 5 346 371 \$, portant intérêt à un taux variable annuel de 5,31 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 43 001 \$ et échéant en mai 2024	2 615 114	2 981 603
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 753 744 \$, portant intérêt à un taux fixe de 4,48 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 5 749 \$ et échéant en mai 2022	247 419	303 946
Obligations de 34 359 \$, portant intérêt à un taux fixe de 2,37 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 607 \$ et échéant en novembre 2021	23 868	30 497
Fonds de financement		
Emprunt sur billet de 1 181 300 \$, portant intérêt à un taux fixe de 1,724 %, échu en décembre 2017	–	708 780
Emprunt sur billet de 1 000 000 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,969 %, remboursable par versements annuels en capital de 100 705 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mai 2019	100 001	200 001
Emprunt sur billet de 1 150 100 \$, portant intérêt à un taux fixe de 4,235 %, remboursable par versements semestriels en capital de 55 153 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mai 2021	328 600	438 134
Emprunt sur billet de 1 245 500 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,122 %, remboursable par versements annuels en capital de 125 428 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en juillet 2021	498 200	622 750
Emprunt sur billet de 3 934 740 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,271 %, remboursable par versements annuels en capital de 360 044 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en septembre 2024	2 503 925	2 861 628
Emprunt sur billet de 789 600 \$, portant intérêt à un taux fixe de 2,171 %, remboursable par versements annuels en capital de 79 477 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mars 2025	552 720	631 680
Emprunt sur billet de 769 700 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,008 %, remboursable par versements annuels en capital de 69 973 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en septembre 2028	769 700	–
Emprunt sur billet de 801 400 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,008 %, remboursable par versements annuels en capital de 72 855 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en septembre 2028	801 400	–
Emprunt sur billet de 100 000 \$, portant intérêt à un taux fixe de 2,610 %, remboursable par versements annuels en capital de 20 000 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mars 2023	100 000	–
	39 594 466 \$	41 119 731 \$

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

14. DETTES À LONG TERME (SUITE)

Les montants des versements à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Obligations auprès de la Société québécoise des infrastructures		Emprunts auprès du Fonds de financement	
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
2019	1 809 529 \$	1 732 624 \$	939 807 \$	158 488 \$
2020	1 906 646	1 635 982	839 102	127 759
2021	2 009 951	1 534 102	839 102	100 821
2022	2 107 294	1 426 837	728 797	75 703
2023	2 152 950	1 315 503	603 369	57 175
2024 et suivants	23 953 550	6 954 435	1 741 611	88 653
	33 939 920 \$	14 599 483 \$	5 691 788 \$	608 599 \$

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	2018			
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin
Équipement spécialisé	6 428 203 \$	596 759 \$	1 325 \$	7 023 637 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 013 360	263 245	–	1 276 605
Améliorations locatives	390 053	27 360	–	417 413
Équipement informatique	724 083	99 453	1 992	821 544
Logiciels et développement informatique	3 408 764	288 726	–	3 697 490
Partitions de musique, volumes	506 663	32 102	–	538 765
	12 471 126	1 307 645	3 317	13 775 454
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	–	–	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	–	–	1 813 451
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	–	–	42 900 667
	46 739 300	–	–	46 739 300
	59 210 426 \$	1 307 645 \$	3 317 \$	60 514 754 \$

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Amortissement cumulé

2018

	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin	Valeur comptable nette
Équipement spécialisé	4 240 439 \$	449 772 \$	1 325 \$	4 688 886 \$	2 334 751 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	747 827	127 369	–	875 196	401 409
Améliorations locatives	345 515	21 895	–	367 410	50 003
Équipement informatique	638 077	58 836	1 992	694 921	126 623
Logiciels et développement informatique	1 990 934	371 364	–	2 362 298	1 335 192
Partitions de musique, volumes	272 373	58 792	–	331 165	207 600
	8 235 165	1 088 028	3 317	9 319 876	4 455 578
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	1 538 855	183 265	–	1 722 120	183 264
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	–	–	1 813 451	–
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798	–
Améliorations locatives	13 989 516	1 736 126	–	15 725 642	27 175 025
	17 461 620	1 919 391	–	19 381 011	27 358 289
	25 696 785 \$	3 007 419 \$	3 317 \$	28 700 887 \$	31 813 867 \$

Coût

2017

	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin
Équipement spécialisé	6 252 973 \$	181 481 \$	6 251 \$	6 428 203 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	898 713	114 647	–	1 013 360
Améliorations locatives	386 842	3 211	–	390 053
Équipement informatique	722 357	46 720	44 994	724 083
Logiciels et développement informatique	3 334 677	74 087	–	3 408 764
Partitions de musique, volumes	497 110	9 553	–	506 663
	12 092 672	429 699	51 245	12 471 126
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	–	–	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	–	–	1 813 451
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	–	–	42 900 667
	46 739 300	–	–	46 739 300
	58 831 972 \$	429 699 \$	51 245 \$	59 210 426 \$

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Amortissement cumulé	2017				Valeur comptable nette
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin	
Équipement spécialisé	3 817 507 \$	427 464 \$	4 532 \$	4 240 439 \$	2 187 764 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	638 522	109 305	–	747 827	265 533
Améliorations locatives	319 223	26 292	–	345 515	44 538
Équipement informatique	608 433	74 638	44 994	638 077	86 006
Logiciels et développement informatique	1 620 718	370 216	–	1 990 934	1 417 830
Partitions de musique, volumes	205 962	66 411	–	272 373	234 290
	7 210 365	1 074 326	49 526	8 235 165	4 235 961
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	1 355 590	183 265	–	1 538 855	366 529
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	–	–	1 813 451	–
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798	–
Améliorations locatives	12 253 390	1 736 126	–	13 989 516	28 911 151
	15 542 229	1 919 391	–	17 461 620	29 277 680
	22 752 594 \$	2 993 717 \$	49 526 \$	25 696 785 \$	33 513 641 \$

16. FLUX DE TRÉSORERIE

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant lié à des acquisitions d'immobilisations corporelles de 79 277 \$ (2017 : 18 437 \$).

Les intérêts versés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 1 990 115 \$ (2017 : 2 109 164 \$).

Les intérêts encaissés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 156 819 \$ (2017 : 82 172 \$).

En plus des remboursements des dettes à long terme présentés dans les activités de financement de l'état des flux de trésorerie, des remboursements sans effet sur les flux de trésorerie de 1 487 800 \$ (2017 : 894 599 \$) ont été effectués sur ces mêmes dettes.

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Conservatoire s'est engagé en vertu de contrats de location totalisant 20 693 008 \$ (2017 : 27 425 414 \$) et échéant à différentes dates jusqu'en 2024 pour la location d'espaces et d'appareils de bureautique.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2019	3 690 255 \$
2020	3 692 877
2021	3 631 651
2022	3 545 870
2023	3 116 965
2024 et suivants	3 015 390
	20 693 008 \$

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Conservatoire est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Conservatoire subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les instruments financiers qui exposent le Conservatoire à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances. Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable puisqu'ils sont détenus auprès d'une institution financière réputée. Le risque associé aux créances est réduit du fait que la principale source de financement provient du gouvernement du Québec. De plus, une politique de recouvrement a été mise en place en regard des frais de scolarité. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Conservatoire au risque de crédit. La concentration du risque de crédit liée aux autres créances n'est pas présentée, étant donné que le solde de celles-ci à la date de clôture est peu significatif.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conservatoire ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le Conservatoire finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement ainsi que des subventions liées aux immobilisations. Les besoins en liquidité sont gérés de façon régulière et des facilités de crédit sont disponibles pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les échéances des passifs financiers sont à court terme, à l'exception du dû au gouvernement du Québec et des dettes à long terme dont les échéances sont présentées respectivement aux notes 12 et 14.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le Conservatoire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements auprès d'institutions financières qui rapportent de l'intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque auquel est exposé le Conservatoire sur ceux-ci est minime. Les emprunts bancaires et les dettes à long terme sont à taux d'intérêt fixe. Par conséquent, les risques liés aux flux de trésorerie et aux taux d'intérêt sont réduits au minimum étant donné que les remboursements sont prévus être faits selon l'échéancier.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conservatoire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du directeur général du Conservatoire.

Le Conservatoire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Conservatoire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

De plus, la Société du Grand Théâtre de Québec offre, à titre gratuit, des locaux au Conservatoire.

20. FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, constituée le 29 novembre 1982 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Sa mission consiste à recueillir des dons afin d'octroyer des bourses aux élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Au cours des exercices clos les 30 juin 2018 et 2017, aucun montant n'a été assumé par le Conservatoire pour le compte de la Fondation.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2017 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec adoptait son second plan d'action de développement durable le 24 mars 2016. Celui-ci prenait le relais du premier plan d'action de développement durable du Conservatoire rendu public le 31 mars 2009 et enrichi d'une action en lien avec l'Agenda 21C, en mai 2013.

Le plan d'action 2015-2020 a été élaboré en tenant compte à la fois de la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 ; des singularités géographique et pédagogique du Conservatoire (un réseau de 9 établissements desservant 7 régions différentes et un registre de programmes couvrant tous les ordres d'enseignement dans 7 des 9 établissements d'enseignement) ; de la mission et des responsabilités que lui confie le législateur (*Loi sur le Conservatoire*, RLRQ, c. C-62.1) ; ainsi que des gens qui y œuvrent.

Il vise à favoriser l'intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes de formation, d'information et de gestion de l'institution, de même que par le biais des événements artistiques qui jalonnent la vie scolaire de son réseau d'établissements de formation musicale et théâtrale. Ce plan d'action convie donc les élèves, le personnel et les gestionnaires du Conservatoire à exercer, dans le cadre de leurs fonctions, les meilleurs choix possible eu égard aux considérations sociales, environnementales, économiques et culturelles en présence.

Parmi les orientations de la stratégie gouvernementale de développement durable, le Conservatoire a choisi de privilégier les suivantes :

- Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.
- Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.
- Améliorer la santé de la population par la prévention.
- Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ces orientations se déclinent en 15 objectifs organisationnels qui participeront à l'effort collectif de sauvegarde de notre qualité de vie et de celle des générations futures.

1

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

ENGAGER LE CONSERVATOIRE DANS UN PROCESSUS DE GESTION DOCUMENTAIRE ÉCORESPONSABLE

ACTION 1 — Inclure des pratiques écoresponsables dans les guides de gestion des documents du Conservatoire

INDICATEUR	CIBLE
1 Diffusion et application des procédures de gestion documentaire intégrant des pratiques écoresponsables auprès du personnel	1 Élaboration et application des procédures de gestion documentaire intégrant des pratiques écoresponsables, d'ici septembre 2016

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 1.1 — Résultat recherché 1

RÉSULTAT 2017-2018

CIBLE 1 — Le Guide de gestion écoresponsable des documents du Conservatoire a été élaboré et diffusé auprès des responsables de la gestion documentaire de chaque établissement et des directions de services. En mai 2016, il a aussi été déposé dans Omnivox, une plateforme électronique à laquelle tous les employés du Conservatoire ont accès. Une annonce par courriel à tout le personnel du réseau a été transmise au cours de l'automne 2016 pour promouvoir le Guide et son utilisation. Au cours de l'année 2016-2017, le Conservatoire s'est muni du logiciel de gestion documentaire Constello qui permettra de mieux gérer les documents papier et numériques et entre autres réduire l'espace de stockage des documents dans les serveurs.

2

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS DU PERSONNEL DU CONSERVATOIRE ET FAVORISER L'UTILISATION DES MODES DE TRANSPORT COLLECTIFS

ACTION 2A — Adoption et mise en œuvre d'une directive privilégiant l'utilisation des transports collectifs au moment des déplacements du personnel dans le cadre de leurs fonctions

ACTION 2B — Limiter les déplacements interurbains des membres des instances de gestion et de gouvernance du Conservatoire dans le cadre de leurs fonctions, en favorisant les réunions téléphoniques ou par visioconférence

INDICATEURS	CIBLES
1 Publication d'une directive privilégiant le transport collectif au moment des déplacements du personnel dans le cadre de leurs fonctions	1 Mise en application de la directive d'ici janvier 2017
2 Nombre de réunions des instances réseau du Conservatoire tenues grâce à des moyens technologiques	2 Taux de 15 % de participation du personnel aux réunions des instances réseau tenues par des moyens technologiques
3 Taux de participation des membres des instances réseau aux réunions par des moyens technologiques	3 Hausse de 15 points de la proportion des réunions des instances réseau tenues par des moyens technologiques

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 1.1 — Résultat recherché 3

RÉSULTATS 2017-2018

CIBLE 1 — La Directive a été élaborée au cours de l'année 2017-2018 et diffusée parmi le personnel en septembre 2018.

CIBLE 2 — 69 % des participations du personnel aux différentes instances du Conservatoire à une ou l'autre réunion ont eu lieu par des moyens technologiques.

CIBLE 3 — En 2017-2018, le conseil d'administration et ses quatre comités se sont réunis au total à 27 reprises, les deux commissions des études ont tenu 8 séances et le collège des directeurs, 15 rencontres. Plus précisément, 4 séances de comité, 2 séances du conseil d'administration, 5 rencontres des commissions des études et 10 réunions du collège des directeurs ont eu lieu entièrement par voie électronique. Au total, 82 % de ses réunions ont eu lieu alors qu'au moins une partie des membres y participait par voie technologique, évitant ainsi les rejets de CO₂ dans l'atmosphère de 22 338 kilogrammes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

3

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

ASSURER LA GESTION ÉCORESPONSABLE DU PARC INFORMATIQUE

ACTION 3 — Formaliser et documenter les pratiques de gestion écoresponsable du parc informatique

INDICATEURS	CIBLES
1 Normes minimisant les impacts environnementaux dans l'acquisition des équipements écoresponsables intégrées à la politique d'acquisition écoresponsable 2 Registre de disposition écoresponsable des équipements informatiques respectant le Programme de réemploi et de remise en état des produits électroniques du Bureau de la qualification des recycleurs ou la R2/RIOS, Norme opérationnelle de l'industrie du recyclage pour les recycleurs de produits électroniques	1 Intégration des éléments spécifiques aux équipements informatiques de la politique d'acquisition écoresponsable d'ici juin 2017 2 Directive de disposition écoresponsable des équipements informatiques d'ici décembre 2016 3 Documentation des gestes de disposition des équipements informatiques à partir de septembre 2016

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 1.1 – Résultat recherché 6

RÉSULTATS 2017-2018

CIBLE 1 — La politique d'acquisition écoresponsable est en cours d'élaboration et sera adoptée par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2018-2019.

CIBLE 2 — Des consignes concernant la disposition du matériel informatique ont été ajoutées à la Procédure sur la disposition des instruments de musique et des équipements spécialisés excédentaires du Conservatoire (voir cible 3).

CIBLE 3 — Le Conservatoire dispose de ses équipements informatiques auprès du ministère de la Culture et des Communications ainsi que de sous-contractants. Il s'assure que ces sous-contractants disposent des équipements selon les règles.

4

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

FAVORISER LES ACTIONS COMMUNICATIONNELLES À PORTÉE ÉCORESPONSABLE

ACTION 4 — Concentrer la majorité des actions promotionnelles des services du Conservatoire aux communications électroniques, réduire le volume des autres outils de communications en support papier et augmenter la proportion de papier contenant des fibres recyclées utilisé pour cette fonction

INDICATEURS	CIBLES
1 Proportion des outils promotionnels des services en version électronique 2 Quantité de papier utilisée pour la production d'outils de communication 3 Pourcentage de fibres recyclées contenues dans le papier utilisé pour l'impression des outils	1 65 % des actions promotionnelles des services du Conservatoire aux communications électroniques 2 Réduction de 30 % de la quantité de papier utilisée 3 Impression des outils sur du papier contenant au minimum 50 % de fibres recyclées ou issues de forêts gérées de façon responsable certifiées

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 1.1 — Résultat recherché 7

RÉSULTATS 2017-2018

CIBLE 1 — Au cours de l'année 2017-2018, 71 % des outils promotionnels ont été produits sur support électronique, soit invitations, communiqués de presse, publications Facebook, infolettres. Pour les placements publicitaires, le Conservatoire a opté pour utiliser davantage les réseaux sociaux, le Web et la radio.

CIBLE 2 — Le papier utilisé pour l'impression des outils de communication totalisait cette année 817 kilos (1 803 livres), ce qui signifie une augmentation de 334 kilos comparativement au dernier exercice, attribuable aux célébrations du 75^e anniversaire du Conservatoire.

CIBLE 3 — Des 54 outils promotionnels imprimés, 37 (69 %) contenaient des fibres recyclées et 29 d'entre eux (54 %) ont été imprimés sur du papier contenant 50 % ou plus de fibres recyclées ou issues de forêts gérées de façon responsable, une moyenne de 58 % de fibres recyclées pour l'ensemble des outils imprimés en 2017-2018.

5

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

RENFORCER LES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES DANS LES POLITIQUES INTERNES DU CONSERVATOIRE

ACTION 5 — Amender la politique d'acquisition du Conservatoire pour la rendre écoresponsable

INDICATEUR	CIBLE
1 Nouvelles dispositions d'écoresponsabilité de la politique d'acquisition du Conservatoire	1 Mise en œuvre d'une politique d'acquisition écoresponsable d'ici juin 2017

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 1.1 — Résultats recherchés 5, 6, 8 et 9

RÉSULTAT 2017-2018

CIBLE 1 — La politique d'acquisition écoresponsable du Conservatoire est en cours d'élaboration et sera adoptée par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2018-2019.

6

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

INTÉGRER UNE DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022 DU CONSERVATOIRE

ACTION 6 — Intégrer les principes de développement durable dans la planification stratégique 2017-2022 du Conservatoire

INDICATEUR	CIBLE
1 Gabarit Prise en compte des principes de développement durable – Grille simplifiée et documentation des principes de développement durable dûment complété pour l'élaboration du plan stratégique 2017-2022	1 Gabarit Prise en compte des principes de développement durable – Grille simplifiée et documentation des principes de développement durable dûment complété pour l'élaboration du plan stratégique 2017-2022

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 1.2 — Résultats recherchés 10 et 11

RÉSULTAT 2017-2018

CIBLE 1 — La prise en compte des principes de développement durable a été réalisée. Le plan stratégique sera approuvé par le Gouvernement du Québec en 2018-2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

7

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

ÉLARGIR ET DIVERSIFIER LA PARTICIPATION PUBLIQUE DANS L'ORIENTATION DES ÉTABLISSEMENTS DU CONSERVATOIRE

ACTION 7 — Augmenter le nombre minimal de membres externes requis par la loi siégeant au conseil d'orientation de chaque établissement et diversifier leurs profils

INDICATEURS	CIBLES
1 Nombre de membres externes recrutés au sein de chaque conseil d'orientation	1 4 à 6 membres indépendants recrutés dans chaque conseil d'orientation
2 3 profils différents représentés dans chaque conseil d'orientation parmi les membres indépendants	2 3 profils différents représentés dans chaque conseil d'orientation parmi les membres indépendants (secteur éducation, philanthropie, communautaire, etc.)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 1.3 — Résultat recherché 15

RÉSULTATS 2017-2018

CIBLE 1 — 8 des 9 conseils d'orientation ont nommé le nombre minimum de 4 membres indépendants. Un neuvième conseil d'orientation fait des démarches pour nommer un quatrième membre indépendant au cours de 2018-2019.

CIBLE 2 — Les profils des membres indépendants couvrent une palette variée : milieu de l'éducation, des arts, du développement culturel, des affaires, de la finance, de la philanthropie, de la santé, de la réalisation/production vidéo/radio/télé et du droit. Les membres indépendants apportent leur contribution citoyenne et leur expérience au fonctionnement du Conservatoire lors des réunions des conseils d'orientation.

8

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

FAVORISER L'ACCÈS DE LA CLIENTÈLE D'ÂGE SCOLAIRE ÉLOIGNÉE DES GRANDS CENTRES À UNE FORMATION INITIALE ET À UN ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE DE QUALITÉ EN MUSIQUE

ACTION 8A — Réviser et rendre accessible gracieusement sur le Web les programmes d'encadrement en musique du Conservatoire

ACTION 8B — Contribuer à la formation musicale des étudiants au baccalauréat en enseignement de la musique dans tous les établissements du Conservatoire sis hors des grands centres, en partenariat avec les établissements universitaires

INDICATEURS	CIBLES
1 Augmentation de 15 % du nombre d'élèves externes et de 15 % de professeurs externes inscrits aux programmes d'encadrement d'ici septembre 2018	1 Nombre d'élève et de professeurs inscrits aux programmes d'encadrement
2 Disponibilité du programme hybride de formation à distance en enseignement de la musique en collaboration avec les universités sises en région	2 Offre de formation multimodale en enseignement de la musique d'ordre universitaire, en collaboration avec les universités sises en région, dans au moins 3 régions dès 2017-2018 et dans 5 régions à partir de 2019-2020
3 Nombre d'étudiants au baccalauréat en enseignement de la musique inscrits dans chaque établissement du Conservatoire sis en région	

RÉSULTATS 2017-2018

CIBLE 1 — En 2017-2018, 395 élèves et 159 professeurs étaient inscrits au volet général des programmes externes du Conservatoire. Il s'agit respectivement d'augmentation de 48 % et de 73 % comparativement à l'année dernière.

CIBLE 2 — 1 élève du Conservatoire était inscrit au programme en 2017-2018. Le programme de baccalauréat en enseignement de la musique est offert par le Conservatoire en collaboration avec deux composantes de l'Université du Québec dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de l'Outaouais. La collaboration du Conservatoire avec l'Université du Québec permet à de futurs enseignants de la musique de poursuivre leurs études sans s'expatrier dans les grands centres.

9

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

OFFRIR L'EXPERTISE DU CONSERVATOIRE EN ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE DE L'ART DRAMATIQUE SUR TOUT LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

ACTION 9 — Développer et rendre accessible gracieusement sur le Web un programme d'encadrement en art dramatique préparatoire au Conservatoire

INDICATEURS	CIBLES
1 Programme téléchargeable gracieusement sur le Web 2 Nombre d'écoles secondaires inscrites aux programmes d'encadrement	1 Publication du programme d'encadrement en art dramatique du Conservatoire dans le site Web, dès septembre 2017 2 20 écoles secondaires inscrites au programme d'encadrement provenant d'au moins 4 régions hors des grands centres, d'ici 2020

RÉSULTAT 2017-2018

Cet objectif a été retiré du plan d'action faute de financement nécessaire à son élaboration.

10

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

CONSERVER ET METTRE EN VALEUR DES COLLECTIONS ICONOGRAPHIQUES DU CONSERVATOIRE PARMI LES PLUS FRAGILES POUR LES RENDRE ACCESSIBLES À DISTANCE AU PUBLIC À DES FINS DE CONSULTATION

ACTION 10 — Numériser les collections iconographiques du Conservatoire et les diffuser dans le site Web

INDICATEUR	CIBLES
1 Documents numérisés et accessibles pour consultation sur le site Web du Conservatoire	1 3 000 documents numérisés d'ici janvier 2017 2 Accès aux documents numérisés dans le site Web dès mai 2017

RÉSULTATS 2017-2018

CIBLE 1 — 3 899 documents ont été numérisés par les services de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au cours de 2016-2017.

CIBLE 2 — Les collections iconographiques numérisées sont maintenant accessibles aux chercheurs et au grand public qui peuvent les consulter à la bibliothèque du Conservatoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

11

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

MAINTENIR LES SERVICES DES ÉTABLISSEMENTS DESTINÉS AUX ARTISTES ET AUX ORGANISATIONS ARTISTIQUES, TOUT EN SOUTENANT L'ACCÈS DU PUBLIC AUX ÉVÉNEMENTS

ACTION 11A — Maintenir à des tarifs préférentiels l'accès des artistes et des organismes artistiques à but non lucratif aux espaces et équipements des établissements disposant d'une capacité ou de plages horaires excédentaires

ACTION 11B — Maintenir par une faible tarification l'accessibilité de la population aux prestations publiques des élèves et des artistes invités du Conservatoire

INDICATEURS	CIBLES
1 Liste nominative des artistes et organismes artistiques accueillis	1 320 artistes et organismes accueillis
2 Nombre d'heures-studio consacrées aux artistes et organismes par établissement	2 5 000 heures-studio consacrées aux artistes et organismes
3 Tarification des locations et des prestations	3 Rabais d'au moins 50 % par rapport au tarif régulier des productions professionnelles d'envergure similaire

RÉSULTATS 2017-2018

CIBLE 1 — Au cours de 2017-2018, le Conservatoire a accueilli 376 artistes et organismes dont 8 étaient en résidence.

CIBLE 2 — Le Conservatoire a accueilli ces artistes et organismes pour un total de 11 186 heures.

CIBLE 3 — La tarification de location des salles varie entre 10 \$ et 150 \$ l'heure, selon les caractéristiques de chaque salle. Certains artistes et organismes, par exemple ceux de la relève, bénéficient de taux de location préférentiels et dans certains cas, se voient offrir l'accès à un studio ou une salle gratuitement. Le Conservatoire offre la location d'espaces et d'équipements à des tarifs préférentiels aux artistes et aux organismes artistiques à but non lucratif selon les disponibilités. Le Conservatoire offre les prestations publiques des élèves et des artistes invités du Conservatoire à de faibles tarifications.

12

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

RENDRE ACCESSIBLES LES ÉTUDES AUX ÉLÈVES DANS LE BESOIN PAR L'OCTROI DE BOURSES D'ÉTUDES

ACTION 12 — Avec la Fondation du Conservatoire, collaborer aux efforts de collecte et de gestion de fonds à des fins d'aide financière aux élèves dans le besoin

INDICATEUR	CIBLES
1 La valeur des fonds recueillis et distribués à des fins d'aide financière aux élèves	1 Un minimum de 1,5 million de dollars récoltés à des fins d'aide financière aux élèves, de 2016-2020
	2 20 bourses d'études octroyées en 2019-2020

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020
Objectif 4.3 — Résultat recherché 40

RÉSULTATS 2017-2018

CIBLE 1 — La campagne de collecte de fonds est en cours. Jusqu'à maintenant, la cible de 1,5 million de dollars est maintenue.

CIBLE 2 — L'atteinte de cette cible sera connue en 2019-2020.

PROMOUVOIR DE SAINES HABITUDES DE VIE AUPRÈS DES ÉLÈVES ET LES SENSIBILISER AUX CONSOMMATIONS ET COMPORTEMENTS À RISQUE POUR LEUR SANTÉ

ACTION 13A — Promouvoir auprès des élèves une alimentation nutritive et équilibrée, un mode de vie physiquement actif et de saines habitudes de repos

ACTION 13B — Sensibiliser les élèves aux effets nocifs du tabagisme, de l'alcool et des drogues

ACTION 13C — Prévenir les lésions professionnelles chez les élèves

INDICATEURS	CIBLES
1 Nombre de mesures de sensibilisation et de prévention	1 2 mesures annuelles de sensibilisation des élèves aux bienfaits d'adopter de saines habitudes de vie, dès 2016-2017
2 Nombre d'élèves sensibilisés	2 2 mesures annuelles de sensibilisation des élèves aux effets nocifs du tabagisme, de l'alcool et des drogues, dès 2016-2017
	3 2 mesures annuelles de prévention des lésions professionnelles auprès des musiciens, d'ici 2017-2018
	4 800 élèves sensibilisés en 2017-2018 par au moins une des mesures de chaque action

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 5.1 — Résultats recherchés 41 et 42

RÉSULTATS 2017-2018

CIBLE 1 — Aucune mesure concernant les saines habitudes de vie telles que l'alimentation saine, etc. n'a été promue au cours de l'année. Par contre, deux établissements ont apposé des affiches de sources gouvernementales faisant la promotion des bienfaits de saines habitudes de vie dans les salles fréquentées par les élèves. Les messages de ces affiches portaient sur l'intimidation, les agressions sexuelles ainsi que les dangers des messages textes en conduite automobile. Un autre établissement a offert une rencontre avec deux intervenants en prévention du suicide à 14 élèves.

CIBLE 2 — Un établissement a apposé des affiches de sources gouvernementales dont les messages portaient sur les effets nocifs du tabagisme dans les salles fréquentées par les élèves. Deux directeurs d'établissement entretiennent en début d'année les élèves sur les répercussions de la consommation de tabac, d'alcool et de drogue sur le rendement en classe. Un établissement a mis des cartes d'affaires et des dépliants contenant les coordonnées de ressources d'aide et de soutien disponibles pour les jeunes (ex. : Tel-Jeunes).

CIBLE 3 — De façon générale, les professeurs d'instruments sensibilisent chacun de leurs élèves à l'importance d'adopter une bonne posture afin de prévenir les lésions professionnelles. Cinq établissements ont offert différentes activités dont le but était de permettre aux élèves de prévenir les lésions professionnelles :

- soins particuliers et ateliers offerts aux élèves par deux stagiaires en fin maîtrise au programme de physiothérapie et présentation de la posture à adopter à l'instrument et de méthodes de prévention des lésions professionnelles aux élèves ;
- ateliers de yoga offerts aux élèves dans le but d'améliorer leur posture et leur coordination musculaire ;
- conférence par un musicien professionnel sur la préparation à la prestation artistique.

CIBLE 4 — Le nombre d'élèves sensibilisés par ces différentes interventions s'élève à 277.

DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

14

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

ASSURER LA SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE DU PERSONNEL ET DES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE

ACTION 14 — Élaborer, adopter et mettre en vigueur un plan de lutte contre l'intimidation et la violence chez les jeunes élèves, une politique contre le harcèlement et une politique de santé et sécurité au travail

INDICATEURS	CIBLES
1 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence présenté aux élèves et aux parents, mis en ligne et en vigueur	1 Mise en vigueur d'un plan de lutte contre la violence et l'intimidation et d'une politique visant à contrer le harcèlement, d'ici décembre 2016
2 Politique contre le harcèlement présentée au personnel et aux élèves, mise en ligne et en vigueur	2 Mise en vigueur d'une politique de santé et sécurité du travail, d'ici juin 2017
3 Politique de santé et sécurité du travail mise en ligne et en vigueur	

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 5.2 — Résultats recherchés 43 et 44

RÉSULTATS 2017-2018

CIBLES 1 ET 2 — Une politique en matière de harcèlement, de violence et d'intimidation a été adoptée le 2 décembre 2016 et amendée le 15 juin 2018 par le conseil d'administration. Un guide de signalement est disponible dans le site du Conservatoire et le personnel des établissements du Conservatoire a été informé du contenu de la politique. Un comité pour contrer le harcèlement et la violence a été formé au printemps 2017 et a pour fonction d'accompagner les plaignants dans leur démarche.

CIBLE 3 — La politique de santé et sécurité du travail consolidant les pratiques et directives en vigueur n'a pas été élaborée.

15

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

FAVORISER L'ADOPTION DE PRATIQUES CONTRIBUANT À LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LES IMMEUBLES OCCUPÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS DU CONSERVATOIRE

ACTION 15 — Identifier, avec la collaboration de la Société québécoise des infrastructures, de meilleures pratiques favorisant l'économie d'énergie dans les immeubles occupés par les établissements du Conservatoire et mettre en œuvre des activités de sensibilisation et des mesures d'économie d'énergie accessibles au personnel et aux élèves du Conservatoire

INDICATEURS	CIBLES
1 Liste des sources potentielles d'économie d'énergie identifiées et priorisées	1 Diffusion des mesures d'économie d'énergie ciblées d'ici décembre 2016
2 Nombre de personnes sensibilisées	2 300 membres du personnel et 400 élèves sensibilisés annuellement à partir de 2017-2018

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 8.1 — Résultat recherché 61

RÉSULTATS 2017-2018

CIBLE 1 — Aucune mesure d'économie d'énergie n'a été diffusée en 2017-2018.

CIBLE 2 — Aucun membre du personnel ou élève n'a été sensibilisé à des mesures d'économies d'énergie en 2017-2018.

Retrait d'action

ACTION 9 — Développer et rendre accessible gracieusement sur le Web un programme d'encadrement en art dramatique préparatoire au Conservatoire

Raison : Cet objectif a été retiré du plan faute de financement nécessaire à son élaboration.

Objectifs gouvernementaux non retenus

Le Conservatoire a joint en annexe à son Plan d'action de développement durable 2015-2020 une liste des objectifs gouvernementaux non retenus ainsi que les motifs afférents.



Maude Boutin St-Pierre dans *Brûlures*, une création des finissants du CADQ présentée au Théâtre du Conservatoire en décembre 2017.
Photo : Vincent Champoux



L'événement *Hors les murs* du CMS, rassemblant des élèves de plusieurs écoles de la région, s'est tenu en mai 2018.
Photo : Michel Baron



De grandes avancées pour la campagne majeure

L'année 2017-2018 aura été placée sous le signe de la continuité pour la Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. En effet, engagée depuis un an dans sa **première campagne majeure** de financement, la Fondation a poursuivi cette année la mise en place de partenariats porteurs visant à soutenir davantage le Conservatoire dans ses efforts à former de jeunes artistes talentueux et déterminés; et ainsi donner un élan aux talents.

Nous rapprochant peu à peu de l'objectif de 4 millions de dollars de cette campagne majeure, il va sans dire que c'est grâce à l'appui d'un cabinet de campagne dévoué, coprésidé par Michèle Boisvert, première vice-présidente, Rayonnement des affaires, Caisse de dépôt et placement du Québec, et Nathalie Larue, première vice-présidente Stratégie, Marketing Mouvement et Services aux particuliers, Mouvement Desjardins, que ces avancées ont pu être possibles. Aussi, je tiens à remercier l'appui essentiel du quatuor d'honneur de la campagne, constitué de Monique Leroux, d'Investissement Québec, et de Sandra Chartrand, de la Fondation Sandra et Alain Bouchard, ainsi que de Marie-Thérèse Fortin et Marc Hervieux, tous deux diplômés du Conservatoire et porte-parole de la campagne.

Une mobilisation essentielle

Entreprises, fondations, gens d'affaires, artistes diplômés, employés : tous ont répondu présent en décidant d'appuyer la Fondation dans le but d'accroître le soutien financier aux élèves du Conservatoire, participer encore plus activement à la bonification de leur formation et contribuer à la réalisation de projets pédagogiques enrichissants. Je tiens à les remercier tous de leur appui si précieux.

Merci également à mes collègues du conseil d'administration, aux bénévoles, aux employés du Conservatoire et à la permanence de la Fondation de faire de cette campagne majeure un grand succès; un incontournable pour soutenir l'excellence de l'éducation en musique et en art dramatique au Québec.

Un élan aux talents

En terminant, après plus de six années à siéger au conseil d'administration de la Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, dont quatre à titre de présidente, je quitterai mes fonctions en octobre avec le sentiment du devoir accompli; celui d'avoir pu donner un élan aux talents, en développant les actions de la Fondation du Conservatoire et en engageant celle-ci dans le développement de grandes carrières et l'appui durable de la relève culturelle. La croissance de la Fondation du Conservatoire, réalisée ces dernières années, favorise l'excellence et l'accessibilité à un enseignement supérieur en musique et en art dramatique, et ce, pour l'ensemble du Québec et continuera de le faire pour les années à venir. Quelle fierté de voir le chemin parcouru et encore plus de confiance en ce que l'avenir réserve de grandiose pour le Conservatoire et sa Fondation!

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Lucie Leclerc'.

Lucie Leclerc

Présidente, Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Conseil d'administration

La Fondation est dirigée par un conseil d'administration composé de 13 membres actifs et de 4 membres d'office. Le conseil d'administration de la Fondation veille au respect de sa mission et de ses valeurs, et s'assure que les actions entreprises atteignent leurs objectifs.

Le conseil est composé de :

Lucie Leclerc, présidente
Présidente, directrice générale,
BIP – Recherche

Jean Simard, vice-président
Président-directeur général,
Association de l'aluminium du Canada

Sophie Bureau, CPA auditrice, CA,
trésorière
Conseillère, Pratique professionnelle,
certification et comptabilité financière,
Ordre des comptables professionnels
agréés du Québec

Robert Cummins, secrétaire
Co-fondateur et chef de la direction,
TST Systèmes Énergie

ADMINISTRATEURS

Louise Bouchard*
Directrice, Conservatoire de musique
de Saguenay

Gladys Caron
Présidente, Gladys Caron
Communications

Marie-Christine Cojocar
Directrice générale, Caisse Desjardins
de la Culture

Benoît Dagenais*
Directeur, Conservatoire d'art
dramatique de Montréal

Gaston Déry
Président, Gaston Déry Inc.
Conseiller spécial responsabilité
sociétale, QSL

Chantal Desjardins
Avocate / Associée Lavery, De Billy,
S.E.N.C.R.L.-L.L.P.

Louise Forand-Samson
Pianiste, cofondatrice
du Camp musical de Lanaudière

Marc Lalonde*
Directeur général, Conservatoire
de musique et d'art dramatique
du Québec

André Sincennes
Président, Groupe RHEA

Richard Tremblay
Conseiller en gestion de projets

Robert Trempe
Robert Trempe Conseils

Louise Vaillancourt
Associée, LV Conseils institutionnels inc.

*Membres d'office

Campagne majeure de financement 2017-2022

Cabinet de campagne

COPRÉSIDENTENCE

Michèle Boisvert
Première vice-présidente,
Rayonnement des affaires
Caisse de dépôt et placement
du Québec

Nathalie Larue
Première vice-présidente Stratégie,
Marketing Mouvement et
Services aux particuliers
Mouvement Desjardins

QUATUOR D'HONNEUR

Monique F. Leroux
Présidente
Investissement Québec

Sandra Chartrand
Présidente
Fondation Sandra et Alain Bouchard

Marie-Thérèse Fortin (porte-parole)
Metteuse en scène et comédienne

Marc Hervieux (porte-parole)
Ténor

CABINET

Lucie Leclerc
Présidente de la Fondation
BIP – Recherche

Stéphan Bourbonnais
Gestion de patrimoine TD

Sophie Bureau
Ordre des CPA du Québec

Marie-Christine Cojocar
Caisse Desjardins de la Culture

Robert Cummins
TST Systèmes Énergie

Marc Lalonde
Conservatoire de musique et
d'art dramatique du Québec

Caroline Ménard
Brio Conseils

André Sincennes
RHEA Group

COMITÉ D'HONNEUR

Olga Farman
Norton Rose Fulbright

Isabelle Hudon
Ambassade du Canada en France

Jacques Nolin
Jarislowsky Fraser

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec soutient l'excellence

Depuis 1983, la Fondation encourage le talent des élèves qui étudient en musique et en art dramatique au Conservatoire, en distribuant des bourses d'études, des bourses de perfectionnement et de développement de carrière, ainsi que des bourses d'excellence. Elle permet également l'accès à différentes formations spécialisées : des cours de maîtres avec des pédagogues invités, des rencontres avec des interprètes parmi les plus réputés au monde, ou encore des stages de perfectionnement, des concours et autres expériences.

Partenaires et donateurs

La Fondation du Conservatoire remercie tous ses partenaires et donateurs pour leur soutien essentiel à la poursuite de sa mission.

250 000 \$ à 749 000 \$

Caisse de dépôt et placement
du Québec

Fondation Sandra et Alain Bouchard
Mouvement Desjardins

100 000 \$ à 249 999 \$

Guy Deveault
RBC Banque Royale

25 000 \$ à 99 999 \$

Congrégation des Sœurs
de Notre-Dame du Saint-Rosaire
Fondation Desjardins
Fondation Gilles Chatel
La Fondation J.A. DeSève
Monique Leroux
Georges Létourneau

5 000 \$ à 24 999 \$

Banque TD
Pierre Beaudry
Brio Conseils
Robert Cummins
Louis Dallaire
Fondation Simple Plan
Manon Lafrance
Marc Lalonde
Marc Langis
Lucie Leclerc
Jacques Nolin
Régis Rousseau
Sœurs de la Congrégation
de Notre-Dame
Jean-François Turner

LA FONDATION DU CONSERVATOIRE (SUITE)

Partenaires et donateurs (suite)

1 000 \$ à 4 999 \$

Josée April
Jocelyne Bastien
Lucie Bergeron
Jean-Guy Brunelle
Marie-Christine Cojocaru
Benoît Dagenais
Denis Denoncourt
Chantal Desjardins
Christian Fontaine
André Jean
Catherine Jolicoeur
Yves Morin
Michel Nadeau
Annie Pagé
Catherine Perrin
Raymond Perrin
Benoît Plourde
Anne Robert
Frank Sergi
Carole Sirois
Jean St-Jules
Vincent Tanguay
Caroline Thibault
Richard Tremblay
Robert Trempe
Isabelle Trottier
Denise Trudel
Marjolaine Viel
Geneviève Vouligny-Schnée

Merci de croire au talent
et à la relève formée
par le Conservatoire.

La Fondation concrétise sa mission en décernant chaque année des bourses pour faciliter les études, la participation à des stages ou à d'autres activités de nature à favoriser le développement de l'élève. Grâce à l'apport de ses généreux donateurs et partenaires, c'est **266 000 \$** qui ont été distribués en bourses et en soutien aux projets pédagogiques, à l'ensemble du Conservatoire pour l'année scolaire 2017-2018.

Quelques bourses attribuées aux élèves du Conservatoire

BOURSES DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE DE LA FONDATION DU CONSERVATOIRE

25 000 \$ total

Destinées à permettre l'accomplissement d'un projet visant à faciliter l'insertion professionnelle d'élèves finissants, les BOURSES DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE DE LA FONDATION DU CONSERVATOIRE sont attribuées cette année à trois élèves :

Émilie Auclair, violoniste [CMQ]
5 000 \$

Cédric Bérard-Patry [CADM]
5 000 \$

Charles Voyer [CADM]
5 000 \$

BOURSES DE PRESTIGE WILFRID-PELLETIER ET BOURSES DE PRESTIGE DE LA FONDATION SANDRA ET ALAIN BOUCHARD

20 000 \$ total

Destinées à souligner le talent exceptionnel ou à reconnaître la progression importante d'un élève, les BOURSES DE PRESTIGE sont accordées à quatre élèves du réseau cette année :

Abby Walsh, violoniste, élève de Johanne Arel [CMM]
5 000 \$

Richard Zheng, violoniste, élève d'Anne Robert [CMM]
5 000 \$

Lucy Chen, percussionniste, élève d'Hugues Tremblay [CMM]
5 000 \$

Samuel Blanchette-Gagnon, pianiste, élève de Gérald Lévesque [CMQ]
5 000 \$

La BOURSE DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE DE LA FONDATION SANDRA ET ALAIN BOUCHARD est décernée à :

Xiaoyu Liu, pianiste [CMM]
10 000 \$



Aline Winant dans
Le Corbac aux baskets,
présenté au Théâtre Rouge
du CADM en octobre 2017.
Photo : Alexandre Lirette

ANNEXES

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

En tant qu'institution publique de langue française offrant une formation artistique de haut niveau, le Conservatoire contribue à l'éclosion et au rayonnement d'une culture québécoise riche et vivante. Il accorde d'office une importance particulière à l'usage d'une langue française soignée dans toutes ses sphères d'activités et sur l'ensemble de son réseau d'établissements d'enseignement. L'adoption d'une politique linguistique (résolutions CA-2012-2013-16 et CA-2013-2014-6) a concrétisé l'engagement du Conservatoire et a permis de circonscrire ses obligations en la matière.

Le comité responsable de veiller au respect de la Charte de la langue française au sein de l'institution et d'assurer la mise en œuvre de sa politique linguistique a été constitué conformément à l'article 9. Il est présidé par la directrice des communications, qui y occupe la fonction de mandataire.

En 2017-2018, le Conservatoire a obtenu son certificat de conformité de l'Office québécois de la langue française, qui atteste que notre organisation se conforme aux dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue de l'Administration.

Au cours de cette période, des capsules d'information et des quiz linguistiques ont également été ajoutés à certains numéros du bulletin des employés afin de sensibiliser le personnel à des erreurs courantes dans l'usage de la langue française.

Le Secrétariat général et la Direction des communications du Conservatoire répondent aux questions des employés au sujet de l'usage de la langue.

Le Conservatoire n'a reçu aucune plainte à cet effet au cours de l'année 2017-2018.

Les membres du comité permanent ne se sont pas rencontrés au cours de l'exercice 2017-2018, mais ils ont tenu une réunion en septembre 2018 en vue de planifier la révision de la politique linguistique qui est présentement en cours.

La Politique linguistique du Conservatoire est publiée dans la section Accès aux documents et protection des renseignements personnels de son site Web.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Pour donner suite à l'adoption de la Politique de financement des services publics, le Conservatoire a procédé à des travaux d'évaluation des coûts totaux (coûts directs et indirects) de ses services tarifés. Les résultats de ces travaux sont les suivants :

Produits provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Mode d'indexation du tarif	Date de la révision tarifaire	Revenus de tarification	Coûts des biens et services	Pourcentage de financement visé	Pourcentage de financement atteint
Programmes et activités de formation de 1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires en musique	Coût	Refixation	Février 2012	598 451 \$	11 274 803 \$	5 %	5 %
Programmes et activités de formation collégiale en musique	Coût	Refixation	Février 2012	136 930 \$	4 277 159 \$	3 %	3 %
Programmes et activités de formation préparatoire en musique	Coût	Refixation	Février 2012	119 019 \$	8 520 325 \$	2 %	1 %
Programmes et activités de formation de 1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires en art dramatique	Coût	Refixation	Février 2012	317 530 \$	6 933 590 \$	3 %	5 %

Justification : Selon la Loi constitutive du Conservatoire, les revenus de tarification liés aux programmes de formation en musique et en art dramatique sont régis par la Directive sur les droits de scolarité et autres frais relatifs aux programmes réguliers du Conservatoire en regard de l'année scolaire 2009-2010 et les autres années subséquentes.

Formation continue	Coût	Refixation	Février 2010	40 444 \$	33 210 \$	100 %	122 %
--------------------	------	------------	--------------	-----------	-----------	-------	-------

Justification : Le programme de formation continue du Conservatoire est réalisé en collaboration avec l'Union des artistes. Ce programme répond à l'une des recommandations de la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle (Gouvernement du Québec, 2003) vis-à-vis de laquelle le Conservatoire assure une formation de doublage cinéma.

Location des espaces	Valeur marchande	Refixation	Mars 2010	477 501 \$	312 088 \$	100 %	153 %
----------------------	------------------	------------	-----------	------------	------------	-------	-------

Justification : Le service de location des espaces à une clientèle externe (salles de concert, de théâtre, de répétition, d'enregistrement et autres) a été développé et mis en place au cours de l'année 2010-2011. Pour l'ensemble des neuf établissements et plus particulièrement au Conservatoire de musique de Montréal et au Conservatoire d'art dramatique de Montréal, les outils de gestion et de paiement ainsi que l'équipe administrative affectée à ce service permettent une optimisation accrue des procédés administratifs favorisant ainsi le développement et le service à la clientèle.

ANNEXES (SUITE)

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec publie dans son site Internet divers documents dans le but d'accroître la transparence de son fonctionnement et de ses activités. En conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le Conservatoire a analysé et répondu à chaque demande d'accès à des documents ou à des renseignements personnels, tel que le décrit le tableau suivant :

Nombre total de demandes reçues	10
---------------------------------	----

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

Délais de traitement	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière		
	Demandes d'accès		Rectification
	Documents administratifs	Renseignements personnels	
0 à 20 jours	7	1	0
21 à 30 jours	1	1	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	8	2	0

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE

Décision rendue	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière			Dispositions de la Loi invoquées
	Demandes d'accès		Rectification	
	Documents administratifs	Renseignements personnels		
Acceptée (entièrement)	3	1	0	9, 10, 32, 47, 53, 54, 59, 88
Partiellement acceptée	0	1	0	
Refusée (entièrement)	5	0	0	
Autres	0	0	0	S.O.

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
--	---

Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	1
--	---

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CONSERVATOIRE

Adopté par la résolution CA-2007-2008-31 du conseil d'administration du Conservatoire en date du 14 mars 2008; amendé par la résolution CA-2008-2009-27 du conseil d'administration du Conservatoire lors de sa dixième séance ordinaire tenue à Québec le 17 février 2009.

Ce document est publié à l'adresse suivante :
cmadq.quebec/accesauxdocuments

Section I - Principes

1. Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, ci-après désigné « le Conservatoire », est institué par voie législative (L.R.Q., c. C-62.1).
2. Le Conservatoire est un organisme du gouvernement, tel que défini par la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., c. V-5.01, art. 4, 3^o).
3. En tant qu'organisme du gouvernement, le Conservatoire doit établir un code d'éthique applicable à ses administrateurs, conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30, art. 3.0.3, 3.0.4).
4. Conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30, art. 3.0.4), le code d'éthique porte sur les devoirs et obligations des personnes visées et traite notamment des points suivants :
 - les mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts;
 - l'identification de situations de conflits d'intérêts;
 - les devoirs et obligations de ces personnes même après qu'elles aient cessé d'exercer leurs fonctions;
 - les mécanismes de mise en œuvre du code d'éthique, notamment la désignation des personnes qui en sont chargées et la possibilité de sanctions.

Section II - Objets et interprétation

5. Aux fins de la mise en œuvre du présent code d'éthique, l'expression « administrateurs du Conservatoire » désigne les membres de son conseil d'administration nommés ou élus en vertu des dispositions de l'article 4 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (L.R.Q., c. C-62.1) ainsi que des règlements pris par le Conservatoire en regard de cet article.
6. Le présent code d'éthique a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance entre le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et sa clientèle, ses partenaires, ses fournisseurs et le public en général.

Il a aussi pour objet de favoriser la transparence de l'administration générale du Conservatoire au sein de son organisation et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.

7. En cas de doute quant aux gestes qu'il convient de poser ou non, le membre du conseil doit agir selon l'esprit et les principes des règles applicables en vertu du présent code d'éthique, en se référant au mandat et à la mission du Conservatoire ainsi qu'aux valeurs sur lesquelles celui-ci s'appuie.
8. Le présent code d'éthique ne soustrait pas les administrateurs du Conservatoire au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2). En cas de divergence entre le présent code d'éthique et ce dernier règlement, les règles et les principes les plus exigeants d'un point de vue moral ou éthique s'appliquent.

Section III - Normes d'éthique et de déontologie

— Règles générales

9. Le membre du conseil doit contribuer à la réalisation de la mission du Conservatoire et à la bonne administration de ses ressources et de ses biens.

Cette contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
10. Le membre du conseil doit en tout temps agir de bonne foi avec pour seul objectif le bien du Conservatoire sans tenir compte des intérêts particuliers d'aucune autre personne, groupe ou organisation.
11. Le membre du conseil doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel du Conservatoire, la clientèle de celui-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

— Exercice de la fonction d'administrateur

12. Le membre du conseil se rend disponible pour remplir ses fonctions au service du Conservatoire, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires du Conservatoire et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.
13. Le membre du conseil met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires du Conservatoire.

ANNEXES (SUITE)

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision que le conseil doit prendre ou sur une action que le conseil doit poser.

14. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil s'assure que celle-ci respecte l'ensemble des règlements et politiques du Conservatoire, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.
15. Le membre du conseil doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires du Conservatoire et l'information y afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

— *Honnêteté*

16. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.
17. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens du Conservatoire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.
18. Le membre du conseil doit éviter de se placer directement ou indirectement dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions au service du Conservatoire.
19. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis au Conservatoire.
20. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
21. Le membre du conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

— *Discretion et réserve*

22. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa fonction au service du Conservatoire et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

23. Le membre du conseil ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.
24. Le membre du conseil autre que le président du conseil ou le directeur général ne peut agir comme porte-parole du Conservatoire, sauf s'il a obtenu l'autorisation explicite de le faire de la part de l'un d'eux ou de l'ensemble du conseil.
25. Le membre du conseil ne prend pas position publiquement à l'encontre des décisions du Conseil, par des actions ou des propos immodérés, et évite de porter atteinte à la réputation du Conservatoire ou à celle de ses administrateurs, des personnes qui y œuvrent, de sa clientèle ou de ses partenaires.

— *Après-mandat*

26. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures. En aucun temps il ne doit communiquer à autrui une information confidentielle concernant le Conservatoire, ses opérations, ses administrateurs, les personnes qui y œuvrent, sa clientèle ou ses partenaires.
27. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil ne doit pas donner à autrui des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conservatoire ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions au sein du conseil.
28. Le membre du conseil qui a agi relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière du Conservatoire ne peut, après qu'il ait cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération à laquelle il a participé, ou dont il a été témoin, dans l'exercice de son mandat au sein du conseil.
29. Aucun membre du conseil ne doit transiger avec un membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil et qui agit pour lui-même ou pour un tiers dans le cadre d'opérations visées à l'article 27 qui précède.

Section IV - Mise en œuvre

— *Mesures préventives*

30. Le président du conseil doit s'assurer que les membres du conseil respectent les principes et les règles d'éthique et de déontologie auxquels ils sont assujettis en tant qu'administrateurs du Conservatoire.

31. Dans les 30 jours de son entrée en fonction, ou lors de la première réunion du conseil à laquelle il assiste, selon la première de ces échéances, le membre du conseil doit prendre connaissance et signer la déclaration relative à son adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire jointe en annexe du présent code d'éthique et la remettre dûment complétée au président du conseil.
32. Une fois par année, chaque membre du conseil doit remettre au président du conseil une déclaration écrite, d'une part, dénonçant, au meilleur de sa connaissance, tout intérêt direct ou indirect qu'il détient dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui du Conservatoire, notamment s'il s'agit d'un droit qu'il peut faire valoir contre le Conservatoire, ou, d'autre part, attestant ne pas avoir de tels intérêts.

Un membre du conseil à qui échoit, par succession ou autrement, un intérêt pouvant entrer en conflit avec les intérêts du Conservatoire doit en informer par écrit et sans délai le président du conseil. Il doit en outre s'abstenir de voter sur toute question concernant cet intérêt, éviter d'influencer toute décision du conseil s'y rapportant et se retirer de la séance pour la durée des délibérations du conseil sur ce sujet. Il revient au président du conseil de déterminer si, le cas échéant, ce membre doit se départir de son intérêt ou se désister du conseil.

— Processus disciplinaire

33. Le président du conseil peut requérir l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire s'il constate ou s'il est informé d'un manquement par un membre du conseil à une obligation prévue par le présent code d'éthique. Il n'est toutefois pas lié par cet avis.
34. Lorsque le président constate qu'un membre du conseil a manqué aux obligations du code d'éthique des administrateurs du Conservatoire, il doit informer sans délai le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque ce dernier est l'autorité compétente pour agir en vertu du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2). Il lui fait part, le cas échéant, de l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, s'il a requis et reçu un tel avis.
35. Le processus disciplinaire applicable est celui prévu aux articles 37 à 42 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2).

Section V - Dispositions transitoires et finales

36. Les membres en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent code d'éthique sont tenus, dans les 30 jours de cette date, de remplir la déclaration relative à leur adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire, déclaration stipulée à l'article 30 qui précède, ainsi que la déclaration prévue à l'article 31 du présent code d'éthique.
37. Le président du conseil, membre d'office du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, est chargé de la mise en œuvre, de la gestion, incluant les sanctions applicables, et de la diffusion du présent code d'éthique. Toutefois, sont exclues du ressort du président du conseil les sanctions qui relèvent du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif (articles 37 à 42 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, c. M-30, r. 01; *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2).
- Le président du conseil doit faire rapport annuellement de sa gestion en matière d'éthique au comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire.
- Il doit s'assurer en plus que le rapport annuel du Conservatoire reproduise le présent code d'éthique et qu'il fasse mention des cas qui ont été traités au cours de l'année.
38. Le présent code d'éthique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration du Conservatoire.
39. En tout temps, le conseil d'administration du Conservatoire peut, par voie de résolution et sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, amender le présent code d'éthique, l'abroger et le remplacer par un autre, ou encore en suspendre ou en modifier temporairement tout article.
40. Lorsque le conseil adopte une résolution en vertu de l'article 38 qui précède, il en informe par écrit les parties concernées dans les dix jours ouvrables qui suivent ladite adoption.

Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'exercice 2017-2018.

ANNEXES (SUITE)

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec est assujéti à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1) en vigueur depuis le 1^{er} mai 2017. Tel qu'exigé par la Loi, le Conservatoire a désigné un responsable du suivi des divulgations.

Reddition de compte 2017-2018 : Article 25 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics		Nombre de divulgations ou communications
1	Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0
2	Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
3	Divulgations fondées	0
4	Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	0
	— Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
	— Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
	— Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
	— Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
	— Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
	— Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment	0
5	Communications de renseignements effectués en application du premier alinéa de l'article 23	0

**Siège social du Conservatoire de musique
et d'art dramatique du Québec**
225, Grande Allée Est
Bloc C, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
418 380-2327

Conservatoire d'art dramatique de Montréal
4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4283

Conservatoire d'art dramatique de Québec
31, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A6
418 643-2139

Conservatoire de musique de Gatineau
430, boul. Alexandre-Taché
Gatineau (Québec) J9A 1M7
819 772-3283

Conservatoire de musique de Montréal
4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4031

Conservatoire de musique de Québec
270, rue Jacques-Parizeau
Québec (Québec) G1R 5G1
418 643-2190

Conservatoire de musique de Rimouski
22, rue Sainte-Marie
Rimouski (Québec) G5L 4E2
418 727-3706

Conservatoire de musique de Saguenay
202, rue Jacques-Cartier Est
Saguenay (Québec) G7H 6R8
418 698-3505

Conservatoire de musique de Trois-Rivières
587, rue Radisson
Trois-Rivières (Québec) G9A 2C8
819 371-6748

Conservatoire de musique de Val-d'Or
88, rue Allard
Val-d'Or (Québec) J9P 2Y1
819 354-4585

**conservatoire.
gouv.
qc.ca**

PRÉSENTATION



Conservatoire
de musique
et d'art dramatique

Québec

